



La filière forêt bois

Synthèse de rapports

par

Christian Demolis

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Charles Dereix

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Michel Vallance

Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

avec la contribution d'Anick Leblanc Cuvillier, documentaliste



Crédit photos

Page de couverture

(en haut à gauche) : <http://photonature-fontainebleau.blogspot.fr/2013/07/le-sanglier-et-le-mont-dor-2013073.htm>

(en haut à droite) : Exemple de maison à ossature-bois - http://fr.wikipedia.org/wiki/Ossature_plate-forme

(en bas) : Maisons de vacances en bois, dans le Jura - http://fr.wikipedia.org/wiki/Maison_en_bois

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| 1. Une forêt « en phase » avec le principe de multifonctionnalité..... | 7 |
| 1.1 L'assurance contre le risque tempête | 7 |
| 1.2 La forêt et le bois « puits de carbone » | 7 |
| 1.3 Les investissements forestiers..... | 8 |
| 1.4 L'adaptation de la Sylviculture au changement climatique | 9 |
| 1.5 L'augmentation de la récolte | 9 |
| 1.6 Le morcellement de la propriété privée | 10 |
| 1.7 Les documents de gestion..... | 11 |
| 1.8 L'exploitation des coupes et l'équipement des massifs | 11 |
| 1.9 La mise en marché des bois | 12 |
| 1.10 Les approches territoriales | 13 |
| 1.11 Les moyens financiers | 13 |
| | |
| 2. Valoriser le bois français | 14 |
| 2.1 La recherche | 14 |
| 2.2 La formation | 15 |
| 2.3 La modernisation de l'outil industriel..... | 15 |
| 2.4 Le bois énergie et la cogénération | 16 |
| 2.5 L'observatoire économique | 17 |
| 2.6 Les relations commerciales au sein et hors de la filière..... | 17 |
| 2.7 Le cycle de vie du bois | 18 |
| | |
| 3. La gouvernance de la filière | 18 |
| 3.1 Le pilotage stratégique..... | 19 |
| 3.2 Sa déclinaison territoriale | 19 |
| 3.3 Le rôle de l'État | 20 |
| 3.4 La place des établissements publics..... | 20 |
| 3.5 L'interprofession..... | 20 |
| 3.6 La communication | 20 |
| | |
| 4. Conclusion..... | 22 |
| | |
| Annexe n°1 | 27 |
| Lettre de mission | 27 |
| | |
| Annexe n°2 | 29 |
| Quelques chiffres..... | 29 |
| | |
| Annexe n°3 | 33 |
| Filière forêt bois : synthèse des constats et recommandations des rapports sur la filière depuis 2003..... | 33 |
| | |
| Annexe n°4 | 69 |
| Liste des rapports étudiés..... | 69 |
| | |
| Annexe n°5 | 71 |
| Sigles..... | 71 |

La filière forêt bois

Afin de mieux éclairer les enjeux sur la filière forêt bois, en particulier son développement et sa compétitivité, le CGAAER a retenu dans son programme de travail 2014 de conduire une synthèse des constats et recommandations issus de missions effectuées et de rapports rédigés sur ce thème.

L'objectif de ce travail est multiple :

- mettre en évidence les convergences significatives qui ressortent de ces rapports,
- recenser les recommandations qui ont partiellement ou totalement été prises en compte,
- identifier celles qui n'ont pas reçu de suites, et pour lesquelles la mission estime important de les mettre en œuvre.

Définie par la lettre du Vice-président en date du 6 mai 2014 ([annexe 1](#)), la mission a été confiée à Christian Démolis, Charles Dereix et Michel Vallance, ingénieurs généraux des ponts des eaux et des forêts. Ils ont été appuyés par Anick Leblanc-Cuvillier, documentaliste.

Un premier recensement a tout d'abord été effectué, à partir des mots-clés « forêt » et « bois », sur les rapports rédigés depuis 1984. Il a permis d'en identifier plus de 250, dont près de 200 depuis 1994, 85 depuis 2004, et 50 depuis 2006 (année de création du CGAAER). Nombre d'entre eux sont pleinement centrés sur la forêt et la filière, certains les abordent sous un angle thématique ou local, d'autres enfin les évoquent de façon plus marginale.

Comme le suggérait la lettre de commande, la mission a retenu prioritairement des rapports généraux embrassant l'ensemble de la filière qu'ils aient été écrits par le CGAAER ou le CGGREF¹ (10 rapports) ou, pour avoir une vision plus large sur le sujet, par des personnalités extérieures au CGAAER (7 rapports) – avec parfois le concours de membres du conseil général. Elle a retenu également, pour l'éclairage particulier qu'ils pouvaient apporter, trois rapports à caractère plus spécifique, sur la montagne, sur la filière Massif Central ou encore sur l'approvisionnement en Bourgogne. Au total donc, la mission a analysé 20 rapports, dont la liste figure en [annexe 4](#).

L'examen des rapports permet de confirmer trois points : les constats sont généralement faits depuis longtemps. Les recommandations sont souvent assez proches d'un rapport à l'autre. Certaines de ces recommandations ont été mises en œuvre plus ou moins rapidement. Mais le renouvellement si fréquent des rapports l'atteste, la situation a peu évolué jusqu'à maintenant et, pour l'essentiel, les grandes questions restent pendantes.

Bien évidemment, ça n'est pas dans les rapports que l'on va trouver les motifs pour lesquels leurs recommandations n'ont pas été suivies d'effet. Au terme de son analyse, la mission identifie trois raisons principales :

- le manque de maturité d'une filière encore balbutiante au long de ces années et qui n'a pas su, jusqu'à tout récemment, être porteuse d'une volonté collective capable de s'exprimer à travers un projet partagé (c'est chose faite dorénavant avec le « Projet forêt bois pour la France » élaboré au printemps 2012 par France Bois Forêt et France Bois Industries Entreprises et aujourd'hui repris dans le projet de contrat stratégique de filière) ;

¹ CGGREF : Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts

- l'absence de moyens financiers à la hauteur des besoins depuis la disparition du Fonds forestier national : avec une ressource de 6 à 7 M€/an, la Cotisation volontaire obligatoire (CVO) ne s'est pas placée du tout au niveau du défunt FFN qui, les bonnes années, atteignait voire dépassait les 100 M€) ;
- une politique publique basée non pas sur l'obligation mais sur l'incitation sans être dotée de moyens suffisants pour susciter une forte adhésion aux mesures proposées.

La mission a souhaité inscrire son travail dans l'actualité. Elle a voulu ouvrir sa réflexion sur l'avenir et rechercher, à la lumière du passé et dans le contexte présent, les solutions les plus porteuses de progrès.

On assiste en effet aujourd'hui à une sorte de « mobilisation historique ». La loi d'avenir, la création du comité stratégique de filière, le contrat de filière, l'intégration de la filière bois parmi les 34 projets de la Nouvelle France Industrielle, le plan « Immeuble bois grande hauteur », les nouvelles dispositions financières et fiscales (fonds stratégique forêt bois, DEFI², CIFA³), sont des éléments nouveaux et forts. Depuis quelques mois, plusieurs des recommandations présentées par les rapports se sont donc concrétisées ou sont en passe de l'être, sous une forme parfois différente de ce qui était proposé. On a ainsi le sentiment que la filière vit actuellement un moment tout à fait capital pour son avenir.

Un point-clé sera de suivre la concrétisation de ces dispositions. La réalisation des projets et la mise en œuvre des outils et mesures apportent-ils ce qui en est attendu ? Est-ce que tout cela fonctionne ? Que faut-il corriger, compléter ?

À la lumière de ces évolutions récentes, réelles et positives, la mission a dégagé les points qu'il lui paraît prioritaire de retenir parmi les propositions non encore mises en œuvre. Elle en a extrait les mesures qui lui semblent essentielles pour donner à la filière forêt bois française le dynamisme et la compétitivité que ses qualités et atouts, nonobstant ses limites et ses pesanteurs, rendent tout à fait réalistes.

L'analyse fait ressortir trois grandes parties et trois grands objectifs :

- **la forêt**, pour qu'elle valorise tous ses atouts au service du développement durable de notre pays (ambitions du Grenelle relayées par d'autres textes sur la transition énergétique, le bois construction, ...) ;
- **l'outil industriel**, pour qu'il soit capable d'apporter à notre pays la valeur ajoutée de la transformation sur place de nos bois, améliorant ainsi le solde de la balance commerciale française ;
- **la gouvernance**, pour que tout fonctionne dans une véritable logique de filière où chaque maillon tient pleinement sa place, en harmonie avec les demandes de nos concitoyens.

Le présent rapport, volontairement court, s'organise selon ces trois parties. Dans chacune d'elles, chaque paragraphe est construit généralement de la façon suivante : il présente les constats et recommandations des rapports étudiés ; il met en écho les apports nouveaux, de la loi d'avenir et du contrat stratégique en particulier ; il exprime la position de la mission.

Le rapport se termine par une conclusion qui, au-delà des suggestions égrainées au fil du texte, se focalise sur les quelques recommandations que la mission juge véritablement déterminantes et prioritaires.

² DEFI : Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement

³ CIFA : Compte d'investissement forestier et d'assurance

1. Une forêt « en phase » avec le principe de multifonctionnalité

Plus que jamais, avec les risques des changements climatiques, avec la demande des industriels du secteur aval, avec les attentes de la société civile, la forêt française doit être le parfait exemple du développement durable.

Notre forêt est la troisième forêt d'Europe, la première en termes de biodiversité et de feuillus, elle a de multiples qualités... mais elle n'est exploitée qu'à 60% de sa production biologique . « Trop feuillue », elle ne nous fournit pas les bois résineux nécessaires pour tenir nos objectifs dans la construction bois. Notre pays importe ainsi trois à quatre millions de m³ de sciages résineux par an, ce qui participe au déficit de la balance commerciale pour les bois et produits dérivés à hauteur de 5 à 7 Mrds€ par an. Tous les rapports font ces constats, les dénoncent et proposent des solutions pour renverser cette situation, afin de permettre à la forêt française de valoriser malgré tout son potentiel.

Ces recommandations abordent la question sous plusieurs angles.

1.1 L'assurance contre le risque tempête

(3 rapports, 3 propositions)

Depuis les récentes tempêtes, les propriétaires forestiers ont pris conscience que la forêt constituait un placement financier risqué. Une aide était jugée indispensable pour recréer la confiance chez les propriétaires privés. Le **dispositif du CIFA** créé par la loi de finances rectificative de décembre 2013 répond en grande partie à ce besoin, puisque le propriétaire qui souhaite bénéficier de ce dispositif fiscal doit assurer sa forêt.

Il convient qu'un outil d'évaluation soit mis en place pour en suivre le développement et en apprécier les résultats.

1.2 La forêt et le bois « puits de carbone »

(7 rapports, 7 propositions)

La forêt et le bois stockent le carbone. Une forêt gérée durablement fonctionne comme une pompe à carbone ; puis le matériau bois stocke durablement ce carbone. Pour optimiser ce stockage, il faut donc à la fois optimiser la production de la forêt, et ensuite respecter des principes essentiels dans la hiérarchisation des usages du bois (priorité au bois d'œuvre ; recyclage après usage...).

A ce titre, la mise en œuvre du bois dans la construction est exemplaire, car par ailleurs peu énergivore. Employé sous forme d'énergie, le bois vient en substitution d'énergies carbonées non renouvelables : les rapports insistent donc fortement sur la légitimité de la forêt et du bois à recevoir des crédits carbone ⁽⁴⁾.

⁴ Le rapport du CGAAER n° 14056 (octobre 2014) « Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique » confirme le rôle de la forêt en matière de lutte contre les changements climatiques et en évalue l'apport.

La Loi d'avenir reconnaît que la fixation du CO₂ en forêt et dans le bois relève de l'intérêt général pour la lutte contre les changements climatiques. Après la déception du fléchage des crédits carbone vers l'ANAH⁵ et devant le constat du très faible niveau du prix des quotas (7 €/t), il convient d'identifier les bons circuits pour amener une partie de ces crédits vers le fonds stratégique et d'en fixer le montant. Il convient aussi de **coupler dans les négociations à venir sur le climat, la prise en compte du carbone stocké en forêt et celle du carbone stocké ensuite dans les matériaux bois et papier (recyclage inclus)**. Dans le cadre d'une gestion forestière durable et dynamique, il importe en effet de raisonner non seulement en stock (la forêt), mais également en flux (le bois).

1.3 Les investissements forestiers

(9 rapports, 12 propositions)

Le constat est unanime : il faut relancer les investissements forestiers. Après l'utilisation des aides pour la reconstitution des forêts détruites par les tempêtes de 1999 et 2009, il faut reprendre les opérations normales de reboisement : reboisement de terrains nus, renouvellement de peuplements mûrs, amélioration de jeunes peuplements à fort potentiel, création de dessertes ou de places de dépôt...

Les chiffres de **50 000 ha de reboisement/régénération et de 60 000 ha d'amélioration de peuplements par an**, inscrits dans le projet de contrat de filière, sont en phase avec les rapports : ils méritent d'être retenus. À charge pour les projets territoriaux de localiser les surfaces concernées.

Le renforcement de la forêt face aux changements climatiques (en la renouvelant plus fréquemment) comme la réponse à une demande plus marquée en résineux passent par ces investissements sylvicoles. Ils devront s'accompagner d'investissements d'équipement des massifs (cf. §1.8 exploitation/équipement), car, avant de procéder au renouvellement de peuplements mûrs ou inadapés, il faut déjà les exploiter.

Les rapports proposent différents outils financiers pour soutenir ces investissements (cf. §1.11 moyens financiers).

Reste le grave **problème de l'équilibre sylvo-cynégétique** qui risque de compromettre la réussite du renouvellement des peuplements. La loi d'avenir apporte une réponse partielle avec la création d'une commission paritaire forestiers-chasseurs rattachée à la commission régionale de la forêt et du bois. Si cela ne réglait pas le problème, il faudrait alors envisager de supprimer le plan de chasse aux cervidés : il n'a de sens que pour développer une population dans sa phase d'installation, ce qui n'est plus le cas depuis longtemps pour ces espèces. Ce point mérite une vigilance totale de la part de l'État et une grande implication des DDT⁶.

⁵ ANAH : Agence nationale de l'habitat

⁶ DDT : Direction départementale des territoires

1.4 L'adaptation de la Sylviculture au changement climatique

(10 rapports, 14 propositions)

Au cœur des préoccupations des rapports se situe l'adaptation de la forêt aux risques des changements climatiques. A deux exceptions près, les propositions vont toutes dans le même sens, avec la recherche de peuplements à faible densité, gérés dynamiquement par des éclaircies précoces et fortes, et récoltés à des âges d'exploitabilité abaissés. L'objectif est à la fois de maximiser l'accroissement moyen des peuplements et d'accélérer leur adaptation lors des renouvellements de générations tout en réduisant leur demande en eau.

Cette sylviculture doit s'inscrire dans une gestion forestière durable définie positivement par des critères et indicateurs objectifs.

Ces principes de sylviculture méritent sans doute d'être formalisés dans un document cadre adopté par l'ensemble des producteurs, en lien avec l'aval. L'intégration de la forêt à part entière dans le contrat de filière souhaitée par les représentants de l'amont forestier, doit être l'occasion d'y parvenir. Le Programme national de la forêt et du bois devra sanctionner ces choix et formaliser les critères et indicateurs de la gestion forestière durable.

1.5 L'augmentation de la récolte

(14 rapports, 30 propositions)

A l'unanimité des rapports, il faut récolter plus, jusqu'au double du niveau actuel, voire plus !

Cette augmentation vise essentiellement la **forêt privée**, mais pas uniquement, notamment dans les régions de **montagne** où tous les types de propriétés sont concernés.

- l'effectivité de la gestion doit être encouragée et la non gestion sanctionnée

Le document de gestion durable approuvé doit être considéré comme **un document qui engage le propriétaire ; son programme de coupes et de travaux doit être appliqué**. La loi d'avenir instaure ce principe de l'effectivité de la gestion ; elle lui conditionne l'obtention de la garantie de gestion durable et des aides. Dans les forêts privées qui en sont dotées, le contrôle à mi-parcours des PSG⁷ doit être assuré : il figure dans les objectifs du contrat d'objectifs et de performances du CNPF⁸.

Une autre formule proposée par certains rapports est celle du mandat de gestion donné pour 10 ans de manière irrévocable à une structure de gestion, coopérative par exemple. Elle n'a pas été retenue à ce stade. La mission estime pour sa part qu'elle tient une place complémentaire au contrôle de l'effectivité évoqué ci-dessus, notamment pour les petites forêts non soumises à PSG⁹ et non encore intégrées dans une formule de gestion groupée : elle mérite donc d'être mise en œuvre.

La fiscalité est souvent évoquée dans les rapports comme un outil qui devrait encourager effectivement la gestion et la récolte, plutôt que de favoriser une conservation passive. Il est proposé par exemple de supprimer l'abattement de 20 % de la TFNB¹⁰ en cas de non gestion, et à l'opposé, d'instituer un abattement supplémentaire pour les propriétaires pratiquant une gestion active de leur patrimoine forestier. Il est donc certainement souhaitable d'ouvrir sans tarder le chantier de la fiscalité forestière.

⁷ PSG : Plan simple de gestion

⁸ CNPF : Centre national de la propriété forestière

⁹ PSG : Plan simple de gestion

¹⁰ TFNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties

En matière d'urbanisme, une proposition intéressante suggère de créer une section NF pour les territoires forestiers, afin de bien marquer leur différence avec les espaces classés en zone ND : ces derniers constituent des espaces naturels dont la vocation est une protection stricte alors que les espaces forestiers appellent une gestion spécifique.

- la bonne connaissance de la ressource et surtout de la récolte est essentielle

Ceci renvoie d'abord à l'observatoire de la filière. La réflexion en cours au sein de l'interprofession nationale devra intégrer la question de la validité opérationnelle des données statistiques forestières. A ce titre, il faut redonner à l'IGN-IFN un rôle central, en lui demandant de mettre en cohérence ses données sur les prélèvements (effectives depuis 2007) avec celles qui figurent dans les enquêtes du SCEES et de l'INSEE.

- d'autres idées, d'un impact plus limité, sont évoquées comme :

- une plus forte utilisation par les communes de la procédure des « biens vacants et sans maître » (plutôt que l'exploitation, par un opérateur reconnu, des peuplements déclarés en déshérence, après enquête publique, comme suggéré par un rapport..),
- l'appui des communes à la mobilisation en forêt privée, notamment lorsqu'elles portent des projets de chaufferies bois communales,
- l'exploitation « par contagion » (le plan de gestion groupé du GIEEF¹¹ paraît constituer une solution plus robuste).

1.6 Le morcellement de la propriété privée

(10 rapports, 23 propositions)

Là encore, les rapports sont unanimes : il faut regrouper.

Si le constat est partagé, face à ce que l'on peut considérer comme l'échec des politiques passées, les procédures sont multiples :

- **regroupement du foncier** (procédure d'aménagement foncier, remembrement foncier, voire extension des forêts publiques, droit de préférence...),
- **regroupement de la gestion** (formules libres d'association ou formules plus obligatoires comme l'ASA¹² ou encore l'association forcée, regroupement des forêts communales en SIGF¹³ ou SMGF¹⁴ ...).

Pour la forêt privée, ces actions sont portées par les CRPF¹⁵, avec l'appui des SAFER¹⁶.

On peut imaginer en complément, une **plus grande implication des notaires**, notamment si on souhaite mettre en œuvre le levier de l'outil fiscal. Par exemple, en conditionnant le bénéfice de l'exonération partielle des droits de succession (Sérot-Monichon) au maintien de l'unité de la propriété. Les notaires pourraient également encourager systématiquement la constitution de groupement forestier, lors des successions.

¹¹ GIEEF : Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier

¹² ASA : Association syndicale autorisée

¹³ SIGF : Syndicat intercommunal de gestion forestière

¹⁴ SMGF : Syndicat mixte de gestion forestière

¹⁵ CRPF : Centre régional de la propriété forestière

¹⁶ SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

A ces dispositifs existants, la loi d'avenir ajoute un outil supplémentaire souple et multiforme, le **GIEEF**. Ce choix est fait, il importe maintenant de l'accompagner vigoureusement pour lui donner toutes les chances de réussir. En particulier, cette tâche devra être confirmée comme prioritaire pour les CRPF.

Enfin, la connaissance des propriétaires devrait être facilitée par la disposition de la loi d'avenir qui permet la communication, dans un cadre fixé par un décret à venir, des **informations cadastrales personnelles**. Cette disposition, appliquée au niveau du projet territorial, constituera un moyen de renforcer les possibilités d'action des formes de gestion regroupées qui seront mises en place en application de la loi d'avenir sous la forme de GIEEF¹⁷.

1.7 Les documents de gestion

(2 rapports, 10 propositions)

La **simplification des documents** est évoquée dans la plupart des rapports. Ce thème est abordé également à travers les items ci-dessus de la sylviculture et de l'accroissement de la récolte. Si c'est bien une volonté affichée, force est de reconnaître que l'administration n'est pas allée dans ce sens en rajoutant sans cesse des renseignements supplémentaires...

En matière de simplification, **on est encore loin du document unique simplifié regroupant PSG¹⁸, RTG¹⁹ et CBPS²⁰ réclamé par de nombreux rapports**. En attendant d'en venir à ce document cadre unique, il conviendra de vérifier que la multiplicité de ces types de documents ne porte pas préjudice à l'efficacité. Il conviendra aussi de s'assurer que les documents de gestion apportent bien les éléments de connaissance nécessaires au pilotage de la filière (notamment l'affichage explicite des perspectives de récolte) et qu'ils jouent efficacement leur rôle dans l'atteinte des objectifs qui seront formalisés au niveau des programmes régionaux de la forêt et du bois.

1.8 L'exploitation des coupes et l'équipement des massifs

(11 rapports, 21 propositions)

Desserte des massifs (routes, pistes, places de dépôt, câble), mécanisation de l'exploitation, et renforcement du rôle des ETF sont les trois points cruciaux qui ressortent des rapports.

Le temps des abatteuses est bien là, les plantations FFN arrivent en pleine production, la mécanisation doit donc être encore renforcée dans le résineux. Mais l'effort devra surtout porter sur la **mécanisation de l'exploitation des peuplements feuillus**, avec la poursuite des recherches pour développer la technique (programme ECOMEF piloté par le FCBA). Il s'agit là d'une condition indispensable à l'amélioration de la compétitivité de la filière.

Les **schémas de desserte**, incluant le câble en montagne, doivent être établis dans le cadre des démarches territoriales, en lien fort avec les engagements de récolte des propriétaires. L'intérêt des ASA est également souligné.

Par ailleurs, si l'on veut décapitaliser les forêts de montagne jusqu'ici inexploitable et qui constituent un vaste réservoir de bois, il faudra **soutenir l'exploitation par câble** en lançant par exemple un plan « câble » ; cela sous-entend au préalable de compléter et densifier le réseau de routes forestières.

¹⁷ GIEEF : Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier

¹⁸ PSG : Plan simple de gestion

¹⁹ RTG : Règlement type de gestion

²⁰ CBPS : Code des bonnes pratiques sylvicoles

Enfin, de nombreuses recommandations concernent **les ETF²¹ qui sont considérés comme des acteurs essentiels de la récolte et des travaux forestiers**. Pour renforcer cette profession, il est conseillé de :

- professionnaliser le tissu des ETF, notamment en les formant à la gestion d'entreprise ou à la conduite d'abatteuses,
- contractualiser les travaux entre ETF et propriétaires et gestionnaires publics et privés, si possible sur plusieurs années,
- aider la profession à l'acquisition de matériel lourd.

Ces recommandations appellent certainement un **travail en commun avec la représentation des ETF et la mise en place d'un plan d'action dans le cadre du contrat stratégique de filière**.

Ce triple volet d'action, qui conditionne fortement la mobilisation des bois, devra trouver sa place dans le fonds stratégique de la forêt et du bois.

A cette rubrique, on peut ajouter encore la question des **transports** évoquée directement par trois rapports et cinq propositions. Le plus ancien espère encore l'amélioration du fret ferroviaire, idée qui paraît aujourd'hui totalement sans espoir... Il semble nécessaire de refaire le point sur les conditions d'application par départements de la réglementation sur les transports des bois ronds et connexes de scierie (dérogation sur les PTRAs²²). Quant à l'autre point délicat des itinéraires d'accès aux massifs, la loi d'avenir en renvoie la responsabilité aux départements (nouvel article Code forestier L. 153-8).

1.9 La mise en marché des bois

(13 rapports, 20 propositions)

« Contrat d'approvisionnement » est le maître mot cité explicitement par sept rapports. La réduction du coût de prospection et la diminution du poids financier des stocks de bois frais en sont deux aspects particulièrement attendus par les unités de première transformation.

Le contrat est la formule quasi exclusive chez les coopératives (plus de 90 % des 7 Mm³ commercialisés en moyenne annuelle) ; il progresse à l'ONF en forêt domaniale (20 % pour les feuillus, 41 % pour les résineux) comme en forêt communale (8 % pour les feuillus, 20 % pour les résineux) ; il est peu présent chez les experts dont les 4 Mm³ sont essentiellement vendus sur pied. Au total, on est encore loin du souhait des industriels d'un approvisionnement assuré à 60 % en contrats. Un travail reste à mener : le contrat de filière en constitue le cadre opportun.

Au-delà, la formule des OAD²³ expérimentée en 1996, l'idée d'une plateforme nationale d'offre de bois « secondaires », ou celle d'une concertation préalable avec les industriels sur le modèle allemand (la proposition de France Forêts d'une réunion semestrielle nationale forestiers/scieurs en serait-elle une concrétisation ?), également évoquées par les rapports, constituent des pistes complémentaires qui peuvent être travaillées.

²¹ ETF : Entrepreneurs de travaux forestiers

²² PTRAs : Poids total roulant autorisé en charge

²³ OAD : Offre d'achat différé

1.10 Les approches territoriales

(9 rapports, 13 propositions)

Instituées par la loi d'orientation forestière de 2001 avec les **Chartes forestières de territoire (CFT)**, les **Stratégies locales de développement forestier (SLDF)**, selon la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010) sont maintenant reconnues utiles et pertinentes. La loi d'avenir confirme ce point de vue en édictant que « l'État favorise les démarches territoriales » (Code forestier, L. 121-2).

Le territoire « pertinent » semble ainsi être le lieu légitime d'élaboration d'un projet partagé par les acteurs et susceptible de favoriser l'acceptation sociale sur les choix de gestion durable et les fonctions assignées au massif. Ce lieu de mobilisation des acteurs doit concrétiser les engagements de récolte des propriétaires forestiers, et recenser les investissements nécessaires (pour la forêt et les scieries).

La création de **clusters** peut également être réfléchi, à partir d'une démarche territoriale, mais sans doute plus au niveau d'un schéma de massif ou de plusieurs chartes forestières de territoire qu'au niveau d'une seule.

Les programmes régionaux de la forêt et du bois, créés par la loi d'avenir, devront identifier les massifs à enjeux prioritaires pour la mobilisation du bois.

Il conviendra vraisemblablement de mettre en œuvre des Stratégies locales de développement forestier (SLDF) pour bâtir les projets de développement forestier à y mener, et les Groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF créés par la loi d'avenir) sont appelés à prendre une part importante au sein de ces SLDF. Cet aspect de la politique forestière méritera un soutien et un suivi attentif.

Ces approches sont complémentaires, elles s'accordent bien entre elles : il faut les retenir et les mener en harmonie.

1.11 Les moyens financiers

(10 rapports, 13 propositions)

Toutes ces mesures appellent des moyens pour « mettre l'énergie financière nécessaire à la dynamique des projets portés », selon le mot du sénateur Leroy lors du Conseil supérieur de la forêt et du bois du 8 septembre 2014.

Là encore les rapports proposent différentes voies pour réunir ces fonds. Dans le même esprit que celui qui prévaut pour le pacte de compétitivité, il faut doter le fonds stratégique à hauteur de 150 M€/an tel que demandé par les professionnels aujourd'hui dans le projet de contrat stratégique. Ce niveau est le plus souvent cité par les rapports et jugé réaliste, en référence avec les « bonnes années » du Fonds forestier national.

Parmi les moyens d'abonder le fonds, citons :

- l'affectation des sommes du programme 149 dédiées à la reconstitution des forêts sinistrées maintenant que les plans d'action sont achevés ou en passe de l'être,
- le produit de l'indemnité de compensation pour changement d'affectation d'un terrain en nature de forêt (cf. loi d'avenir Code forestier L. 341-6),
- les crédits carbone (cf. ci-dessus),
- le Fonds Chaleur de l'ADEME : il va être doublé et mériterait d'apporter un appui financier à la mobilisation de la ressource quand sa plus grande part est destinée au financement de l'équipement en chaufferies bois,
- le retour des remboursements des prêts du Fonds Forestier National,
- autres...

Il y a là un point dur, un point-clé. Aujourd'hui, ce fonds est considéré comme vital, sa mise en place constituera le déclic à partir duquel la dynamique qui se bâtit depuis quelques années et qui se formalise par le contrat de filière, pourra pleinement s'épanouir. La loi d'avenir et la loi de finances pour 2014 ont créé le fonds stratégique de la forêt et du bois : il faut qu'il soit doté au bon niveau. Certes, il n'est pas facile de réunir ces moyens. Il convient de regarder précisément quelles sont les voies les plus adaptées pour y parvenir, puis de les mettre en place pour atteindre sur deux ou trois ans le niveau des 150 M€ (les besoins ne vont pas être immédiats, il faut le temps d'identifier la localisation des investissements forestiers).

Par ailleurs, la nouvelle génération de fonds bois de la BPI élargit son champ d'intervention (initialement limité à la scierie et à la production énergétique) en l'étendant aux industries de seconde transformation, dont les secteurs en plein développement du bois construction, et des produits innovants.

2. Valoriser le bois français

Une fois la ressource produite et mobilisée, encore faut-il que le bois soit transformé sur place, afin de garder la valeur ajoutée ainsi produite sur le territoire français, et pour donner corps aux objectifs retenus par notre pays, en particulier dans les deux registres premiers que sont le bois construction et le bois énergie.

2.1 La recherche

(14 rapports, 38 propositions)

L'innovation doit être une priorité pour les industries du bois, avec l'objectif de faire déboucher les nouveaux produits (ou procédés constructifs) sur les marchés.

En matière forestière, le point-clé est l'interface recherche-gestion : un transfert rapide des nouvelles connaissances (notamment dans le domaine du changement climatique) vers les gestionnaires est tout à fait essentiel.

La question des moyens est bien sûr évoquée avec le souhait d'un soutien plus marqué par l'ANR²⁴.

²⁴ ANR : Agence nationale de la recherche

De nombreux thèmes de recherche sont cités :

- pour l'amont : le changement climatique, mais aussi la définition d'un nouveau modèle de gestion durable de la multifonctionnalité, la mécanisation de l'exploitation feuillue...
- pour l'aval : de nouveaux débouchés pour les bois feuillus, la caractérisation et la normalisation des produits bois dans la construction²⁵, le secteur chimie bois et fibres, les matériaux composites ; les systèmes constructifs ; le traitement des bois ; les performances techniques du bois et la levée des obstacles à l'utilisation dans la construction...

Comme le recommande un rapport, il serait sûrement utile de formaliser une réflexion au sein de la filière pour identifier les besoins prioritaires en matière de recherche, d'innovation et de développement, puis de bâtir un plan d'action.

2.2 La formation

(10 rapports, 28 propositions)

L'utilisation du bois dans la construction appelle un très important effort de formation. Le bois doit ainsi prendre toute sa place, en formation initiale comme en formation continue, sur l'ensemble des métiers d'ingénierie, de conception (les architectes), de contrôle (bureaux d'études techniques), de création et mise en œuvre des matériaux. Les établissements de formation doivent être mis en réseau.

Plusieurs publics sont ciblés par des rapports : les jeunes (renforcer l'attractivité des métiers de la filière en montrant la diversité et la modernité), les agents forestiers (sur les changements climatiques ou la gestion des crises), les ETF (via une téléformation interactive ?). Comme pour la recherche, il serait utile d'approfondir la réflexion et d'identifier les priorités de l'action.

2.3 La modernisation de l'outil industriel

(14 rapports, 40 propositions)

La modernisation des scieries combine d'une part, la croissance de scieries moyennes et grosses vers une taille internationale et d'autre part, l'appui aux petites scieries spécialisées sur un marché de niche.

Faut-il, comme le suggère un rapport, lancer un audit général des scieries françaises, monter des Assises de la scierie française, mettre en place un réseau de scieries « modèle » ? Dans un registre où prévaut l'initiative privée, la parole doit rester aux industriels : le contrat stratégique de filière doit constituer le lieu où les professionnels pourront débattre de cette question et élaborer un plan de développement.

S'agissant des scieries, les rapports reviennent sur le point essentiel que constitue l'approvisionnement (cf. §1.9) ; ils soulignent la nature très capitalistique des industries et plaident pour différentes formes d'aides : provisions pour investissements, facilités de trésorerie, prêts participatifs OSEO, renforcement et adaptation des critères du Fonds bois avec mobilisation de la BPI²⁶, possibilité d'émarger au Fonds stratégique de la forêt et du bois... Là encore, le travail engagé avec le contrat de filière peut aider à identifier les moyens les plus efficaces selon les besoins.

²⁵ Une mission interministérielle démarre sur le thème plus large de l'accès au marché des produits, équipements et procédés innovants dans le domaine de la construction

²⁶ BPI : Banque publique d'investissement

Plusieurs rapports plaident pour le rapprochement entre la forêt et l'industrie avec la prise de participation de propriétaires ou gestionnaires forestiers dans des projets ou structures portées par l'aval ; ils suggèrent aussi des stratégies d'intégration amont/aval ou encore la création de clusters par essences ou par produits.

L'accompagnement des industriels de 2^{ème} transformation, notamment pour l'industrialisation de l'offre bois construction, et leur soutien financier sont également évoqués.

Dans le registre si prioritaire de la construction bois, les rapports reprennent le décret imposant un seuil minimum d'emploi du bois dans les constructions neuves, en demandant que soit formalisé un indicateur permettant d'en suivre l'application. Avec l'annulation du décret par le Conseil constitutionnel à la suite d'une QPC²⁷, cette recommandation a perdu de sa pertinence. Bien sûr, les professionnels de la filière souhaitent ardemment qu'un nouveau décret soit pris. La loi d'avenir en jette les bases en inscrivant dans le code forestier (art. L. 121-1) que « (...) le stockage du carbone dans (...) le bois et les produits fabriqués à partir du bois, contribue à la lutte contre le réchauffement climatique » ce qui lui vaut d'être « reconnu d'intérêt général », mais elle ne reprend pas l'idée d'un seuil d'emploi du bois dans la construction.

Les rapports mentionnent aussi :

- le besoin d'une ingénierie/assistance technique spécialisée,
- le développement de l'isolation extérieure bois et de la surélévation en bois,
- l'évaluation du label « bâtiments biosourcés »,
- la levée des obstacles réglementaires non justifiés et susceptibles de contraindre l'utilisation du bois dans la construction.

2.4 Le bois énergie et la cogénération

(8 rapports, 18 propositions)

Chance pour les uns, menace pour les autres, le bois énergie doit constituer, comme rappelé plus bas (cf. cycle de vie) la dernière forme d'utilisation du bois. Le bois déchet de classe B et C doit être accepté, sous conditions, dans les chaufferies²⁸. Priorité doit être donnée aux petites chaufferies et aux circuits courts.

Les rapports plus orientés sur l'ONF appellent celui-ci à jouer un rôle structurant dans la montée en puissance du bois énergie. Avec la création de ONF Énergie, ce rôle a été tenu. Peut-on dire dorénavant qu'aujourd'hui, avec respectivement 440 000 t et 430 000 t en 2013, le groupe GCF²⁹ et ONF Énergie assurent, dans l'harmonie et la complémentarité, le pilotage de cette nouvelle filière au niveau de la ressource ?

Pour la cogénération, les rapports sont clairs ; il faut :

- arrêter les appels d'offres biomasse de la CRE³⁰, et **ne soutenir que les projets motivés par la production de chaleur** où l'électricité n'est qu'un produit secondaire,
- permettre l'installation de cogénérateurs dans les 80 plus grosses scieries,
- revaloriser le tarif d'achat de l'électricité (190 €/MWh cité par le plus récent rapport).

²⁷ QPC : Question prioritaire de constitutionnalité

²⁸ Un arrêté du Ministère de l'écologie est attendu : il fixera les critères de sortie du statut de déchets par les broyats de bois d'emballage (Cf. communiqué de presse CIBE du 30 juillet 2014).

²⁹ GCF : Groupe coopération forestière

³⁰ CRE : Commission de régulation de l'énergie

La loi sur la transition énergétique pourrait être l'occasion de fixer les objectifs en matière de bois énergie à un niveau plus réaliste que ceux du Grenelle de l'environnement (2 000 MWe).

2.5 L'observatoire économique

(10 rapports, 10 propositions)

Au long des rapports, on retrouve la question du partage d'une information pertinente, fiable et complète.

Les entrées sont nombreuses :

- information sur la ressource croisant les données IGN et les données sur les changements climatiques,
- modèle cartographique numérisé,
- observatoire de la forêt de montagne,
- base de données sur les feux de forêt,
- base de données recensant les expérimentations forestières,
- données sur les marchés,
- données sur l'offre de bois,
- observatoire des prix et des volumes vendus,
- observatoire du bois construction.

L'objectif est qu'une telle information permette d'asseoir des stratégies, de bâtir des projets et d'avoir une vision prospective sur la filière. L'interprofession nationale (si possible unique) est considérée comme le porteur légitime de cet outil de gouvernance de la filière.

Trois types de données sont plus directement souhaités :

- sur la biomasse (offre de bois, respect de la hiérarchisation des usages,...),
- sur l'économie (contrats d'approvisionnement ; bois-construction ; énergie ; produits innovants ; meuble...),
- sur l'emploi et les compétences.

L'urgence de cet outil a été rappelée par le ministre, lors du Conseil supérieur de la forêt et du bois du 8 septembre 2014. Le comité stratégique de filière en fait également un point important de ses objectifs.

2.6 Les relations commerciales au sein et hors de la filière

(3 rapports, 5 propositions)

Au-delà de cet observatoire qui doit apporter de la transparence dans le marché du bois et qui peut, de ce fait, constituer un outil d'aide à la commercialisation, sont évoquées l'idée d'accords de partenariat avec le béton et la métallurgie, ainsi que la nécessité d'une véritable stratégie de commerce extérieur dans ses deux volets d'importation et d'exportation. A ce titre, un rapprochement des certifications PEFC et FSC est ardemment souhaité.

2.7 Le cycle de vie du bois

(1 rapport, 3 propositions)

Un rapport évoque précisément la question des différentes « vies du bois » ; il en appelle à la hiérarchisation des usages : bois massif => bois déchiqueté et reconstitué => bois énergie. Un autre rapport évoque cet enchaînement sous des formes de valorisation un peu différentes : bois massif et bois reconstitué => bois fibre => bois chimie => bois énergie. Ce thème est sous-jacent dans plusieurs rapports ; dans tous les cas, l'idée est la même : la bonne « vie plurielle du bois » passe donc par une optimisation des productions et des usages.

Cette logique paraît aujourd'hui bien intégrée par l'ensemble des acteurs de la filière. Il reste à la traduire dans les actes : ce sera, entre autres, le rôle du comité stratégique de filière.

Mais on réglera d'autant plus facilement ces questions de conflits d'usage que parallèlement, on sera capable de développer la récolte de bois ; ce qui renvoie aux questions de la première partie.

3. La gouvernance de la filière

Créer de la cohérence, de la complémentarité, de la solidarité ; faire en sorte que chaque maillon de la chaîne joue son rôle et en soit renforcé ; fixer une ligne d'action logique, reconnue et partagée par tous les acteurs, d'évidence tout cela est particulièrement nécessaire dans un secteur économique aussi foisonnant que celui de la filière bois. Et, peu ou prou, tous les rapports l'appellent de leurs vœux.

Force est de constater que le résultat n'est pas encore là. Mais de réels progrès ont été faits avec la création de France Bois Forêt en décembre 2004, même si France Bois Industries Entreprises et France Bois Régions ont vu le jour aussi... Peu à peu, la logique d'actions partagées s'est établie. Elle a permis en 2012, la présentation, sous le double timbre de FBF et FBIE, du « Projet forêt bois pour la France ». Elle a permis à l'été 2014, l'élaboration du projet de contrat stratégique ⁽³¹⁾, dans le cadre des travaux du Comité stratégique de filière créé au sein du CNI.

Faute d'objectifs clairs, hiérarchisés et quantifiés, et faute aussi de moyens, le programme forestier national de 2006 n'a pas joué son rôle intégrateur et mobilisateur.

Le programme national de la forêt et du bois et ses déclinaisons régionales devront faire la preuve qu'ils peuvent apporter ces qualités. Il semble à la mission qu'une logique nouvelle, et très intéressante parce que responsabilisante, veut se mettre en place entre le programme national et les programmes régionaux. Le PNFB va fixer les ambitions nationales et quantifier les grands objectifs –notamment celui de la récolte supplémentaire de bois. Mais ce sont les programmes régionaux qui auront la responsabilité de concrétiser ces objectifs. Au terme d'une analyse approfondie et argumentée des capacités, potentialités et limites de leur forêt et de leur filière, et en tenant compte des aides financières qui pourront être mobilisées notamment à travers le fonds stratégique, les PRFB fixeront les engagements qu'ils prennent, la contribution qu'ils peuvent apporter à ces objectifs nationaux. L'addition de ces engagements ne donnera probablement pas le total fixé par l'objectif national : la mission met en garde contre l'idée d'une consolidation nationale qui voudrait, à toute force, obtenir ce total. Il lui semble que mieux vaut des objectifs réalistes, et sur lesquels les acteurs s'engagent, que des objectifs « administrés » qui ont peu de chance d'être atteints. Sous cet angle, la mission recommande que les objectifs nationaux, lorsqu'ils doivent être quantifiés, soient plutôt fixés à travers des fourchettes, et que le débat soit

³¹ Le contrat stratégique de filière a été signé le 16 décembre 2014

tenu en Conseil supérieur de la forêt et du bois sur les chiffres auxquels conduira l'agrégation des programmes régionaux.

3.1 Le pilotage stratégique

(5 rapports, 11 propositions)

Le rôle de « parlement de la filière », dévolu au Conseil supérieur de la forêt et du bois, est renforcé. La loi d'avenir lui confie l'élaboration et le suivi **du programme national de la forêt et du bois**. Celui-ci a vocation à créer ce « cadre réglementaire adapté et intégré, compréhensible et accepté » pour reprendre la formulation d'un rapport.

Le fonds stratégique, outil de financement des mesures proposées, est créé. Reste maintenant à l'alimenter à la hauteur des attentes qu'il suscite.

Le nouveau **comité stratégique** de filière vient d'être créé au sein du CNI³², sous le double patronage des ministres de l'agriculture et de l'industrie. En élaborant le **contrat de filière**, il devra traduire une vision partagée sur l'avenir de la filière et des relations fortes et durables entre les acteurs.

Tout cela doit être appuyé, suivi ou, selon le cas, porté par l'État pour donner à ces dispositifs toutes leurs chances de succès et pour accompagner les acteurs de la filière dans cette dynamique.

Les rapports demandent aussi un **Observatoire de filière**, recommandent la mise en place d'un système d'information de filière. Là encore, il semble que les acteurs, et notamment l'interprofession France Bois Forêt (cf. § 2.5), sous le contrôle du comité stratégique, soient en capacité de mettre en place un tel outil.

Mention est faite aussi de la nécessité de **préserver les moyens humains pour l'animation et la coordination des politiques publiques**. Lorsqu'il s'en produira, les opérations de réorganisation des services et de redéploiement des personnels devront en tenir compte de sorte que, à tous niveaux, il y ait les personnes compétentes pour porter les actions et maintenir la dynamique.

3.2 Sa déclinaison territoriale

(7 rapports, 12 propositions)

Ici aussi, les recommandations des rapports semblent entendues avec les **programmes régionaux de la forêt et du bois** de la loi d'avenir. Le partenariat avec les régions devrait être renforcé avec la perspective annoncée d'une co-présidence de la commission régionale de la forêt et du bois par le préfet et le président du conseil régional. Avec la possibilité de **contrats régionaux de filière**, le souhait d'une cohérence avec la politique nationale, comme celui d'une plus grande implication des régions (notamment du fait de leurs nouvelles compétences dans la gestion des fonds européens) devraient être satisfaits.

Les rapports recommandent d'envisager certaines questions à un niveau supra-régional : la définition du programme national de la forêt et du bois confirme cette orientation (L. 121-2-2) en édictant que le PNFB « définit les territoires interrégionaux qui justifient (...) une coordination des programmes régionaux de la forêt et du bois ».

Comme mentionné ci-dessus, toutes ces tâches appellent des personnels pour les porter...

³² CNI : Conseil national de l'industrie

3.3 Le rôle de l'État

(4 rapports, 5 propositions)

Le développement de la filière bois exige une parfaite **coordination des politiques forestières, industrielles, énergétiques et environnementales**. La **dimension interministérielle** de la politique forestière est donc constamment rappelée par ces rapports qui, sous des formes variables, recommandent qu'elle soit clairement affirmée, faute de quoi le message est brouillé, non seulement au niveau national, mais plus encore au niveau régional où la coordination des actions n'a plus aucune chance d'être obtenue.

La loi d'avenir prévoit que le programme national de la forêt et du bois sera approuvé par décret : est-ce la garantie d'une interministérialité assumée ? Il faudra déjà que son élaboration soit menée en réelle interministérialité, dès sa phase de conception et de rédaction.

3.4 La place des établissements publics

(7 rapports, 13 propositions)

Les mentions, qui sont faites sur les établissements de la filière, sont souvent trop allusives pour mettre en avant des propositions formelles.

Pour l'ONE, différentes idées sont exprimées pour régler ses difficultés financières « conjoncturelles » ou, à travers deux rapports qui le traitent plus directement, pour en renforcer le statut, afin d'en faire un établissement au service de l'ensemble de la filière.

Sur les CRPE, le constat est que leurs missions sont très vastes, leur charge de travail très lourde au regard de leurs moyens : la recommandation première est de **prioriser leurs missions** et de caler leurs moyens de sorte qu'ils puissent les mener à bien.

3.5 L'interprofession

(4 rapports, 5 propositions)

Dès 2009, les rapports demandent la création d'une interprofession unique, capable d'avoir une analyse globale pour accompagner les politiques engagées, à l'image de ce que fait FranceAgriMer en agriculture.

Cet objectif n'est toujours pas atteint aujourd'hui, mais on notera avec satisfaction que le « Projet Forêt-Bois pour la France » a été élaboré conjointement par FBF et FBIE.

Par ailleurs, le Comité stratégique de filière sera le lieu d'un portage en commun d'actions par les différentes structures interprofessionnelles. Peut-on y voir le premier pas vers une interprofession unique ?

3.6 La communication

(6 rapports, 15 propositions)

Expliquer au grand public la complexité de la forêt et la multifonctionnalité, rappeler les qualités du bois matériau et son rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique, souligner la convergence de l'écologie et de l'économie dans la sylviculture... sont autant de messages que les rapports proposent de faire passer sans relâche.

Dans ce rôle d'information et de conviction, la mission appelle à être attentif aux bons arguments.

Les campagnes sur la construction bois illustrent bien cette difficulté. Aujourd'hui, comme le montre l'enquête Socio Vision commandée par FBF et CODIFAB³³ en 2013, nos concitoyens sont convaincus des qualités du bois, mais ils veulent être sûrs qu'en faisant le choix de ce matériau, ils ne vont pas payer plus cher et ne vont pas être soumis à des permanents problèmes d'entretien. Sur ces deux points, il faut donc apporter des réponses précises, donner les preuves qu'attendent les consommateurs afin qu'ils puissent déclencher alors leur passage à l'acte.

Le rôle exemplaire de la commande publique est également souligné : la réalisation de projets-vitrine, d'actions emblématiques, symboliques, peut constituer un bon vecteur de communication.

Il ne faut pas négliger non plus la communication à l'intention des propriétaires forestiers. En effet, pour déclencher la récolte, il faut **largement communiquer sur les dangers de la non récolte** : moindre adaptation au changement climatique, instabilité grandissante des peuplements, risques sanitaires...

³³ CODIFAB : Comité professionnel de développement des industries Françaises de l'ameublement et du bois

4. Conclusion

Au fil du rapport, la mission a identifié des actions à mener : elles gardent toute leur importance ; mais la mission veut ici focaliser les recommandations sur les aspects qui lui paraissent prioritaires et déterminants.

Si un certain nombre de recommandations ont finalement bien été appliquées, d'autres se retrouvent, à l'identique ou avec des variantes, au fil des différents rapports.

C'est le signe que les choses ont bien du mal à évoluer, la confirmation que les freins sont sérieux, techniques (un peu), financiers (surtout maintenant), culturels (assurément). Les quelques graphiques, que la mission a établis à partir de données Agreste ([annexe 2](#)), montrent que les grands indicateurs ne se sont guères améliorés.

On pourrait se décourager et baisser les bras.

Ce serait une erreur. Pour deux raisons.

Les enjeux sont trop forts.

- Face aux défis climatiques, à ceux de la transition énergétique, à celui plus global d'un développement durable de qualité couplant harmonieusement les dimensions économiques, écologiques et sociétales (nos concitoyens demandent aujourd'hui beaucoup de biens et surtout de services aux forêts), on ne peut pas abandonner l'ambition que les forêts et les bois apportent toutes leurs contributions à notre futur.
- Et aujourd'hui, plus que jamais, il y a une opportunité à agir. Les professionnels ont bougé. Certes, ils sont prompts à reprendre leurs querelles habituelles et un mot maladroit fait aussitôt remonter les vieux réflexes. Mais ils ont compris, depuis la création de France Bois Forêts il y a dix ans, que l'action collective peut avoir du bon, qu'on peut gagner à se regrouper. On peut dire qu'il y a aujourd'hui une fenêtre de tir favorable. La proposition d'un contrat de filière en constitue la meilleure preuve. Il ne faut pas laisser passer l'occasion.

La France organise en décembre 2015 la COP 21. Le président de la République veut qu'elle soit un succès et qu'elle conduise à l'engagement contraignant de tous les pays en vue d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre que les précédentes conférences n'ont pas permis d'obtenir. Notre pays doit donc être exemplaire. Et donner à sa politique forestière toute la dimension qui permettra à nos massifs forestiers et aux bois qui en seront récoltés d'apporter toute leur contribution à cette lutte contre le réchauffement climatique

1°) Le point premier, celui, qui jouera comme le « top départ » qui confirmera l'engagement de l'État et emportera l'adhésion des professionnels, c'est **le Fonds stratégique. Il est créé, certes ; mais il faut le doter des moyens attendus, c'est à dire des 150 M€ évoqués plus haut** (cf. §1.11).

La mission suggère de donner à ce fonds le même caractère d'urgence que pour le Pacte de compétitivité. Ici, aussi, l'État fait le pari que les professionnels sont capables de se responsabiliser et de s'engager fortement

Injecter 150 M€/an de co-financement public est une priorité pour l'amont de la filière, Reboisement, régénération assistée, nouvelles dessertes sont des investissements de long terme, au delà d'une génération, qui ne trouvent leur place que si les détenteurs de parcelles forestières jugent qu'ils obtiendront le juste retour de leur mise. Pour cela il faut créer une dynamique et la maintenir sur la durée par un mécanisme de subvention simple et attractif au profit des reboisements et de la desserte (90 M€/an pour les reboisements, 40 M€/an pour les dessertes, selon le projet interprofessionnel). L'effet sera renforcé par la combinaison de mesures de filière (20 M€/an). Les plantations/régénérations/améliorations, outre qu'elles préparent la forêt de l'avenir dont l'aval de la filière a besoin, vont accroître la récolte, amener du bois à l'aval, réduire le déficit commercial, créer de l'activité (donc des rentrées fiscales) et des emplois.

Le Fonds a été créé par la loi de finances pour 2014 et confirmé par la loi d'avenir du 13 octobre 2014 ; il semble qu'il devrait être doté de 40 M€ à l'horizon 2016. La mission veut le réaffirmer: ce montant n'est pas suffisant et ne permettra pas de susciter l'adhésion des acteurs de la filière. Il est essentiel, sous trois ans, d'atteindre ce montant de 150 M€ à la fois techniquement justifié et symbolique : l'annonce doit en être faite maintenant et de façon claire, comme la confirmation que l'État est réellement aux côtés des acteurs de la filière. Les pistes pour y arriver ont été décrites plus haut (§1.11) : les budgets libérés par l'achèvement du programme de reconstitution des forêts sinistrées par les tempêtes, le produit de l'indemnité compensatrice de changement d'affectation des sols forestiers, les crédits carbone, le Fonds chaleur, le retour des remboursements des prêts FFN...

Dès l'annonce, il conviendra que la filière organise un appel à projets auprès des organismes ou des territoires engagés dans des démarches collectives de développement forêt bois : c'est là, au plus près du terrain, au plus près des acteurs pertinents, que les projets concrets pourront être identifiés et que les actions pourront être finalisées. La formalisation des projets ne sera pas immédiate, c'est pour cela que la montée en puissance du Fonds jusqu'au niveau des 150 M€/an peut être progressive et étalée sur trois ans.

Recommandation 1

Fixer clairement l'objectif que le Fonds stratégique forêt bois sera doté de 150 M€/an sous trois ans.

2°) Le deuxième signe fort et clair que l'État doit donner pour confirmer son engagement tient dans un programme national de la forêt et du bois pleinement interministériel. Le Conseil supérieur de la forêt et du bois devra alors jouer son rôle de « parlement de la filière », à la fois en termes d'orientation, de suivi, d'évaluation.

Les orientations ont été prises dans ce sens par la loi d'avenir ; il convient que les décrets les traduisent en termes opérationnels : il est indispensable que les ministères en charge de l'écologie et en charge de l'industrie trouvent leur pleine place dans l'élaboration de ce programme. Les cinq groupes de travail mis en place dans ce but devront le confirmer au quotidien.

Faire vivre un Conseil supérieur de la forêt et du bois composé de 70 membres ne sera pas aisé : la solution pourrait être de pérenniser les cinq groupes de travail du PNFB pour que, dans cette composition, les questions soient préparées en vue d'être présentées en instance plénière.

Recommandation 2

Mettre en place une organisation opérationnelle qui permette d'élaborer le programme national de la forêt et du bois en concertation avec les parties prenantes et en pleine interministérialité. Structurer le Conseil supérieur de la forêt et du bois de sorte qu'il puisse vivre comme l'organe d'animation et de suivi de ce programme.

3°) Aujourd'hui, un réel esprit de filière semble se mettre en place. Tout n'est pas acquis, mais la dynamique paraît véritablement prometteuse. Le contrat stratégique de filière, signé par un grand nombre de représentants professionnels et par quatre ministres, en constitue une confirmation extrêmement positive. Ce mouvement de progrès appelle une présence permanente et claire de l'État aux côtés des acteurs professionnels pour être à la fois aide, soutien, relais, aiguillon.

La feuille de route des services extérieurs de l'État doit être revue pour préciser les priorités de leur action en regard des objectifs qui seront tracés par le programme national de la forêt et du bois et déclinés en région par les engagements des programmes régionaux de la forêt et du bois. Dans le contexte budgétaire tendu que nous connaissons, les postes forestiers devront être calibrés avec soin sur la base de ces priorités. Le CGAAER peut apporter son appui à la définition d'une nouvelle feuille de route pour les services forestiers de l'État.

Recommandation 3

Assurer, au niveau national comme au niveau territorial, une présence effective et efficace de l'État. La feuille de route des services forestiers doit être revue. Les personnels des DRAAF et des DDT seront positionnés en nombre et en compétences sur la base des priorités fixées par cette nouvelle feuille de route.

4°) L'accompagnement de l'État est particulièrement attendu sur le délicat problème du regroupement des petites forêts privées, afin d'accroître la gestion et la récolte : le GIEEF est-il véritablement l'outil ad hoc ? L'avenir le dira, mais donnons-nous les moyens d'accompagner cet outil, de le faire vivre. A l'image de ce qui a été fait pour le GIEE agricole, un appel à projets doit en être la première confirmation. Comme pour l'agroécologie, le but en sera de faire remonter les projets qui déjà s'élaborent ou sont prêts, et ainsi de prouver et de conforter le mouvement. Cet appel pourrait être calibré à hauteur d'un million d'euros avec l'objectif de « primer » de 20 à 30 GIEEF.

Il importe également que le décret de mise en place des GIEEF soit le plus court et le plus ouvert possible afin de permettre le maximum d'initiatives de la part des propriétaires forestiers. C'est la voie qui est retenue par l'administration. Le CGAAER estime qu'il n'est aucunement nécessaire de compléter ce décret par une instruction technique d'application. Encore une fois, laissons toute sa place à l'intelligence des acteurs locaux.

Les agents des CRPF ont un rôle majeur à jouer dans cette dynamique de regroupement de la gestion ; certains ont déjà entrepris de le faire, à l'image du CRPF de Rhône Alpes. Il paraît logique et souhaitable d'encourager les CRPF à donner une véritable priorité à cette action. Pour cela, la mission recommande de prolonger l'analyse menée sur le CNPF (cf. Rapport CGAAER R11-10210 examiné par la mission) afin d'arriver à prioriser les missions des CRPF :

l'accompagnement des propriétaires forestiers dans la constitution de GIEEF devra y tenir une place résolument affirmée.

Le CGAAER est disponible pour conduire ce travail.

Recommandation 4

Donner toutes ses chances de succès au nouvel outil GIEEF de la loi d'avenir. Lancer rapidement un appel à projets permettant de conforter la dynamique. Engager avec le CNPF un travail de priorisation de ses missions de sorte que les CRPF soient en mesure d'apporter un plein appui au développement de telles formes regroupées de gestion forestière et des plans simples de gestion concertée.

5°) Les démarches territoriales, déjà engagées sur de nombreux massifs à travers les stratégies locales de développement forestier, doivent être encouragées. A côté de la dynamique de filière qui se met en place au niveau national et qui va se décliner également en région, l'essentiel va se jouer en fin de compte au niveau du terrain. Les démarches territoriales peuvent être le lieu où se partagent les constats, où se bâtissent les projets, où se nouent les solidarités, où se rassemblent les financements des collectivités territoriales.

Il faut veiller à ce que ces démarches puissent éclore, se développer sur le terrain. L'animation par les chargés de mission des structures porteuses est nécessaire. L'accompagnement par les services de l'État l'est aussi : il faut des personnels en DRAAF et DDT pour appuyer cette intelligence territoriale. On rejoint ici la Recommandation 3 ci-dessus : la feuille de route devra mettre en bonne place cette mission d'appui aux démarches territoriales. On rejoint également la Recommandation 4 : les CRPF seront d'évidence très engagés dans ces stratégies locales et dans la constitution des GIEEF.

Recommandation 5

Accélérer le rythme de lancement et de réalisation des démarches territoriales de développement forestier. Veiller à ce qu'elles bénéficient de l'animation nécessaire au sein des structures porteuses et de l'accompagnement par les services de l'État.

6°) Le développement des contrats d'approvisionnement doit continuer d'être encouragé. Le basculement de la vente de bois sur pied vers le contrat d'approvisionnement doit être accéléré. La modernisation de la filière passe par la fourniture par les forestiers non pas de bois en vrac mais de produits bien définis en quantité, comme en qualité.

Dans le cadre de la refonte du contrat d'objectifs et de performances de l'Office national des forêts, un travail devra être engagé auprès de l'ONF et des communes forestières pour mesurer le chemin parcouru, identifier les points de blocage, notamment en ce qui concerne l'adhésion des élus et les modalités de la logistique, et formaliser les objectifs cibles et les axes de progrès pour une véritable extension des contrats. Il conviendra d'associer les professionnels de l'aval, ETF et scieurs, à ce travail. Il sera utile enfin de le mener en lien avec les coopératives et de capitaliser sur leur expérience et leur réussite en la matière.

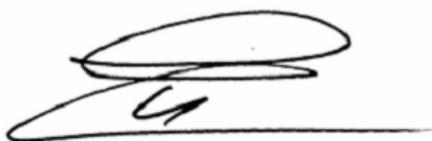
Recommandation 6

Engager avec l'ONF, les communes forestières et les représentants de la forêt privée, coopératives notamment, mais aussi avec les représentants de la première transformation, un travail en vue de définir les bases d'une forte amplification des contrats d'approvisionnement. Le contrat doit devenir la principale forme de commercialisation des bois.

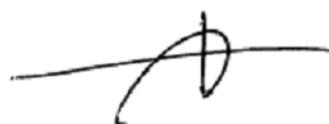
7°) La modernisation de l'outil industriel doit se poursuivre à un rythme accéléré. Des mesures simples sont proposées, notamment par le rapport de la mission interministérielle d'avril 2013. Provisions pour investissements, facilités de trésorerie, prêts participatifs, appui de la BPI par le fonds bois, en particulier, elles peuvent avoir de grands effets. De plus, le contrat de filière doit permettre d'avancer vers un réseau de scieries combinant unités « à la maille industrielle » et petites scieries de niche porteuses de développement local.

Recommandation 7

Mettre en place les mesures simples d'appui aux scieries de provisions pour investissements, facilités de trésorerie, prêts participatifs, appui de la BPI par le fonds bois, et soutenir fermement le contrat stratégique de filière dans son volet de modernisation de l'outil industriel.



Christian Demolis



Charles Dereix



Michel Vallance

Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux*

*Le Vice-Président
bertrand.hervieu@agriculture.gouv.fr*

Paris, le **06 MAI 2014**

N/réf : CGAAER n°14060

Objet : Synthèse des constats et recommandations des rapports du CGAAER
(filière forêt/bois).

Afin de mieux éclairer les enjeux et de synthétiser les questions qui se posent dans la mise en œuvre des politiques, le programme de travail du CGAAER pour 2014 prévoit la conduite de synthèses, sur certains thèmes, des constats issus des missions de natures diverses qu'il a effectuées. Ainsi, le thème de la filière forêt/bois et en particulier s'agissant de son développement et de sa compétitivité a été retenu.

Il s'agit de mettre en évidence, dans les divers rapports rédigés par le CGAAER sur ce thème, les convergences significatives relatives aux constats et recommandations faits.

Il convient :

1) De définir précisément le périmètre du travail de synthèse esquissé ci-dessous :

A priori la question du développement et de la compétitivité de la filière forêt/bois implique de considérer d'abord la possibilité d'une récolte accrue et d'envisager les relations avec le changement climatique, que ce soit l'atténuation ou l'adaptation, et à cet égard de porter un regard spécifique sur les conséquences des tempêtes.

Il convient ensuite d'examiner la mobilisation des bois et les facteurs qui y concourent : les modalités de mise en marché et notamment le regroupement de l'offre, la contractualisation, ...

La compétitivité des industries de transformation nécessite une investigation des thèmes de la recherche, de la formation, des outils de financement et de tarification ainsi que des relations commerciales au sein de la filière...

Enfin la place des acteurs publics et privés notamment au sein des institutions devra être considéré ainsi que plus largement les propositions d'évolution législatives et réglementaires à l'exclusion de la fiscalité qui est sujet pertinent mais spécifique.

251 rue de Vaugirard – 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 83 42 - Fax : 01 49 55 80 70

2) Au regard de ce périmètre de dresser la liste des rapports utiles à la synthèse :

A priori il paraît opportun de considérer une dizaine de rapports environ, élaborés depuis 2006 année qui correspond à la date de création du CGAAER et de nomination de membres du CGAAER encore présents susceptibles de mobiliser une mémoire vive complémentaire à celle des rapports. Il est nécessaire de mobiliser le contenu de rapports qui ne sont pas à proprement parler issus du CGAAER: le rapport de la mission confiée à Jean Puech, ancien ministre, qui d'ailleurs a été remis à une date sans doute charnière, est un exemple. D'une façon générale il convient de retenir les principaux rapports généraux (à l'exclusion des rapports à caractère spécifique qui ne se prêtent pas à une réflexion d'ensemble).

3) Au travers de la relecture de ces rapports, de leurs constats et de leurs recommandations, de mettre en évidence la convergence récurrente des analyses et propositions de nature à renforcer la dynamique et la compétitivité de la filière forêt/bois.

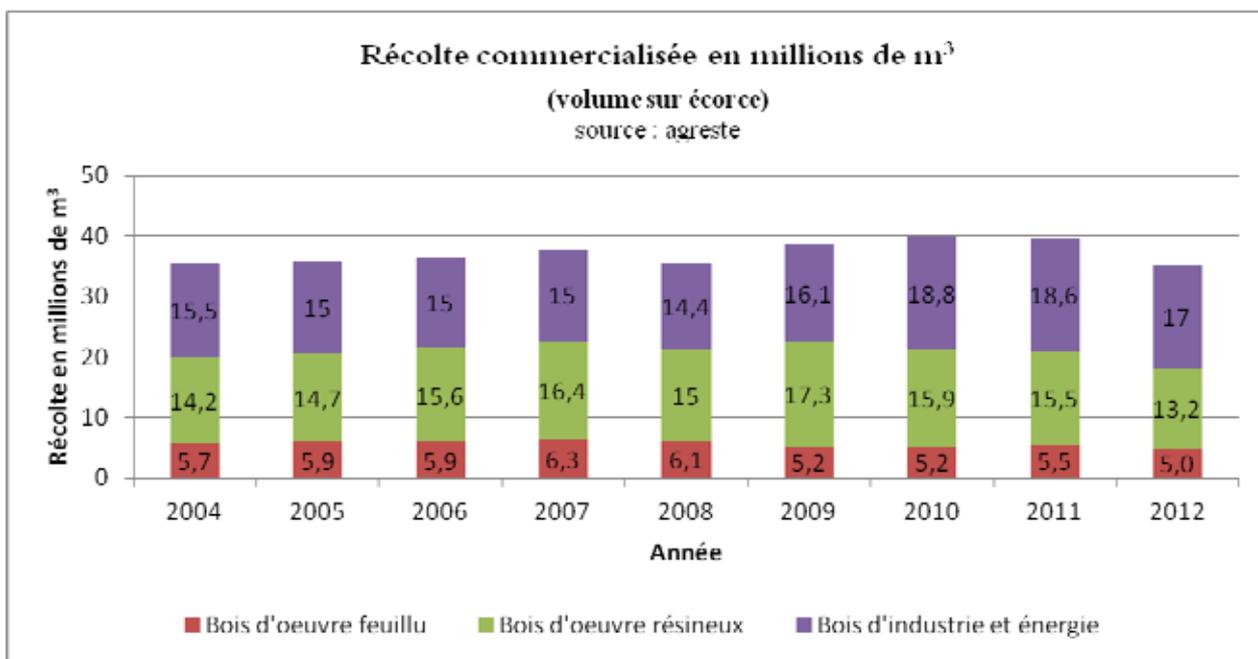
Un groupe de travail restreint sera chargé de ce travail sous la supervision du président de la 4^e section et fournira son rapport avant la fin de l'année de façon à ce que ses conclusions puissent être utilisées dans le rapport d'activités du CGAAER. Outre les restitutions qui en seront faites en réunion de section et en assemblée générale, une présentation en sera faite au directeur de cabinet du Ministre, eu égard aux objectifs rappelés en introduction.



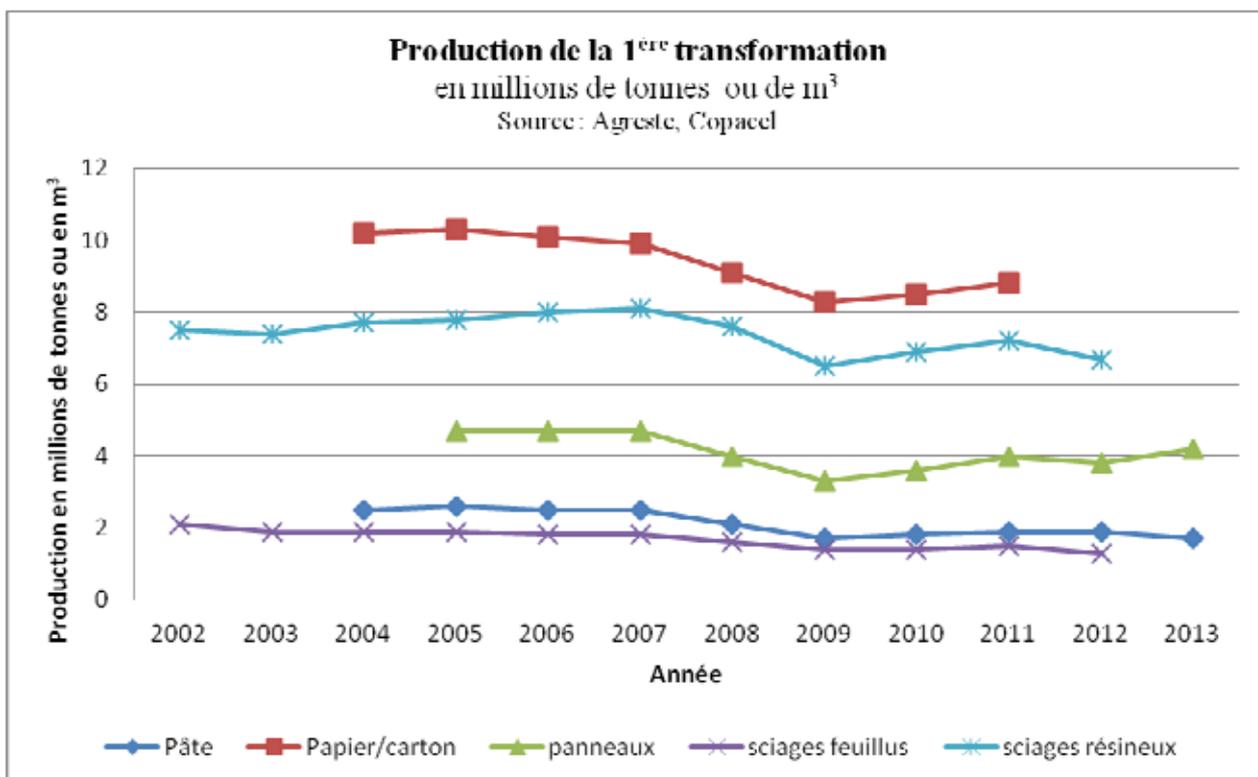
Bertrand Hervieu

Quelques chiffres

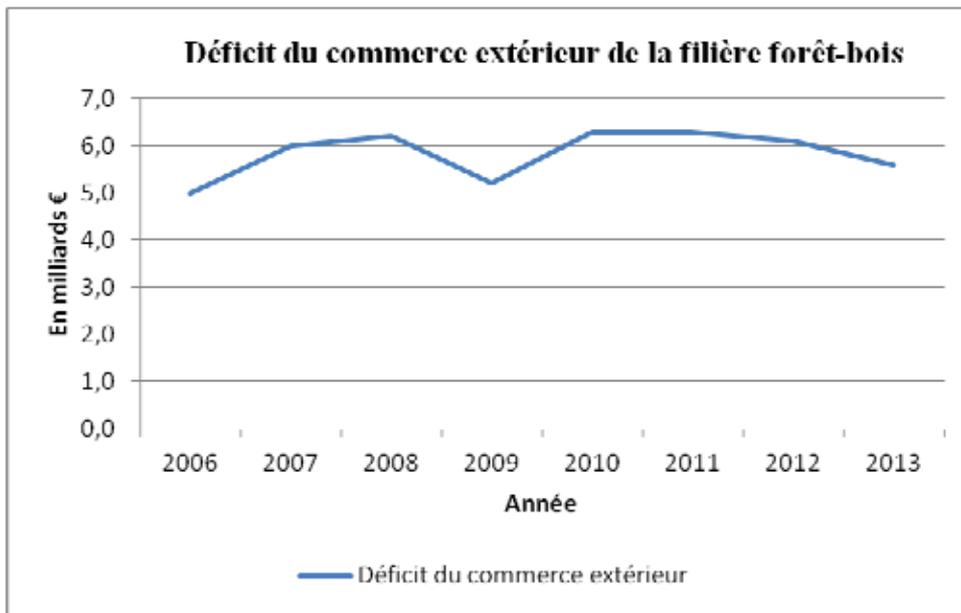
Récolte commercialisée en millions de m³ de 2004 à 2012
pour le bois d'œuvre feuillu, le bois d'œuvre résineux et le bois énergie



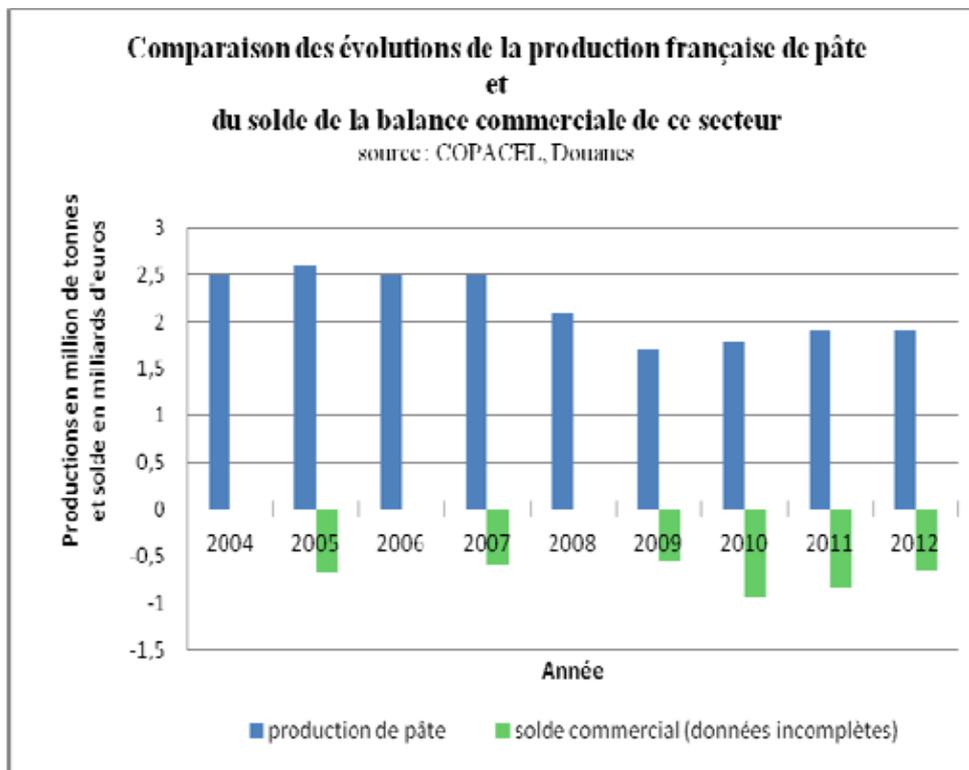
Évolution de la production de la 1^{ère} transformation



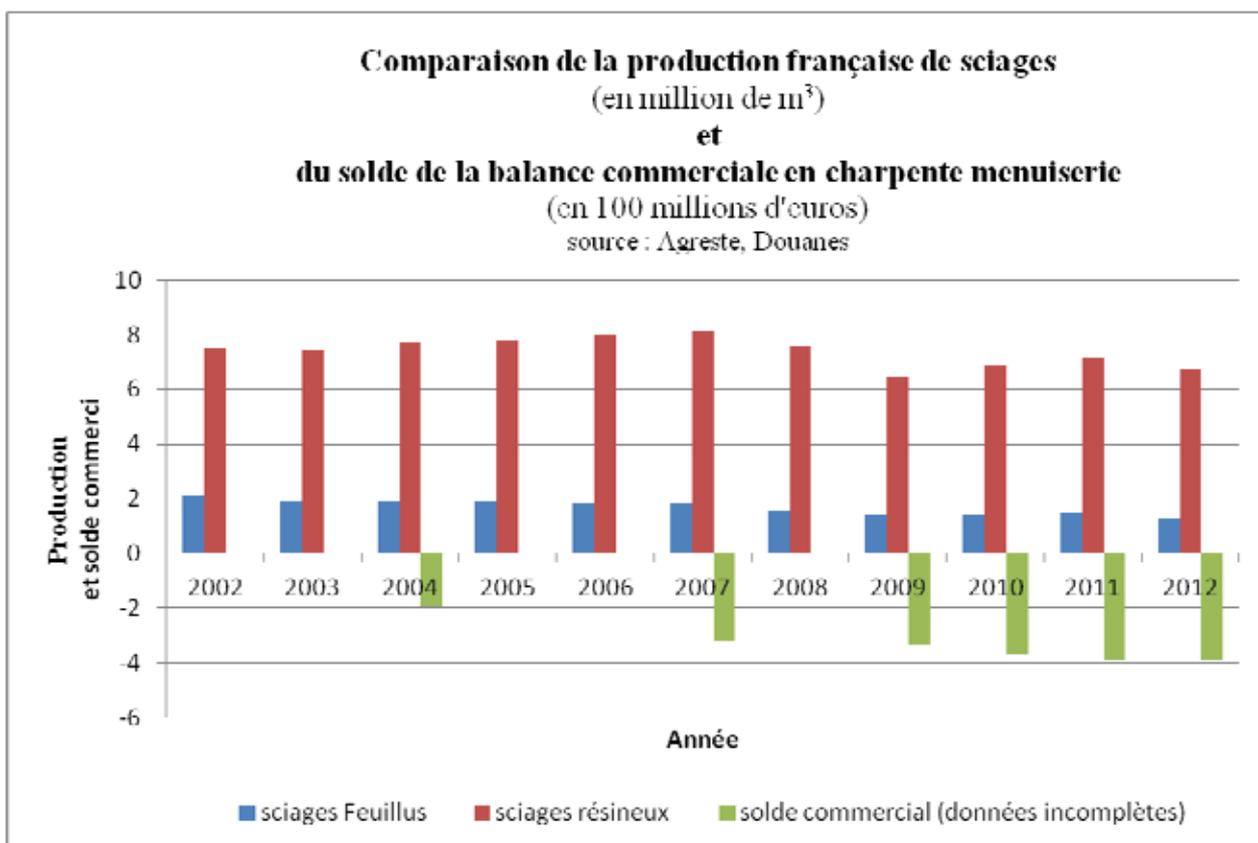
Production de la 1^{ère} transformation du bois en millions de tonnes (pâte, papier) ou de m³ (sciages, panneaux)



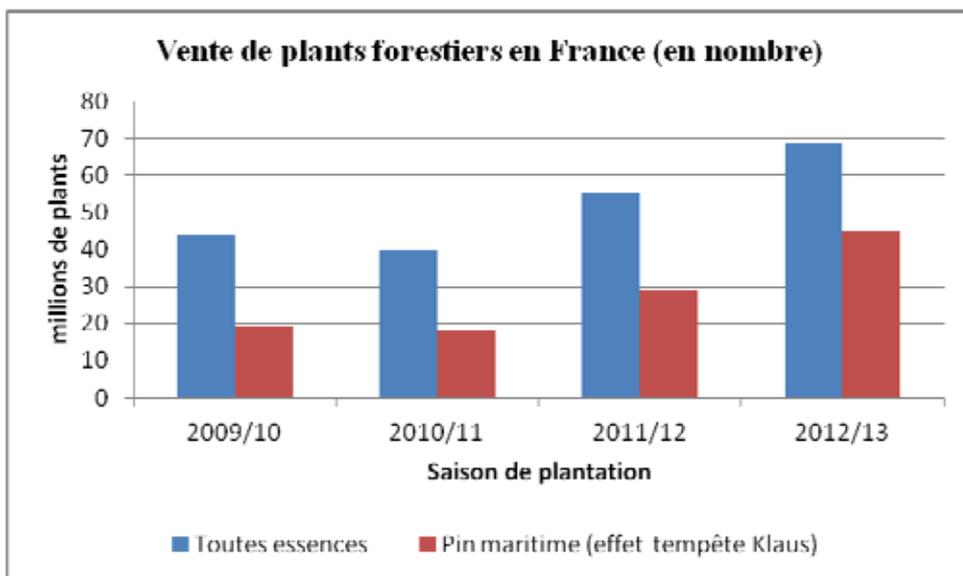
Comparaison des évolutions de la production de pâte et du solde commercial



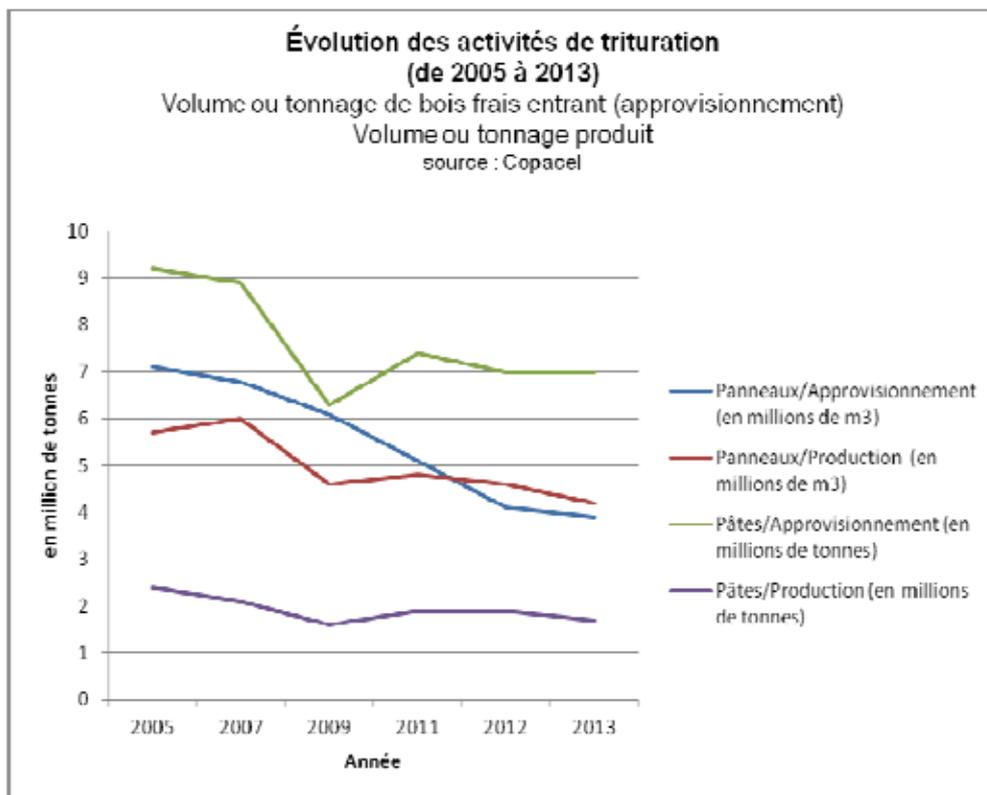
Comparaison de la production de sciages avec le solde commercial charpente menuiserie



Vente de plants forestiers en France (en nombre) de 2009/2010 à 2012/2013 du pin maritime, et de toutes essences en millions de plants



Évolution des activités de trituration



Filière forêt bois : synthèse des constats et recommandations des rapports sur la filière depuis 2003

(classement chronologique des recommandations par thème)

| Thèmes | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|--------------------------------------|----------------------|---|----------------------|----------------|-------------------|-------------|--|
| 1. Augmentation de la récolte | | | | | | | |
| 1.1 Amont forestier (risques) | Assurances | - Adapter le Compte d'épargne forestière CEF (minimum 3 ans/ 2 000 €) - Étendre le CEF à forêt privée ; création CEPIF (y. c. travaux post-tempête) - Défisicaliser coût assurance dommages (idem DFCI) | 6- Puech | 43 | X | | Création du Compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA) ouvrant les sommes épargnées à la fiscalité forestière (Loi de finances rectificative pour 2013) |
| | | DEFI Assurances : crédit impôt à 50 % | 18- filière intégrée | 138 | X | | CIFA |
| | | Une assurance nécessaire : mettre en place un système garantissant la reconstitution de la ressource après sinistre | 19- Caillet | 35 | X | | CIFA |
| 1.1 Amont forestier | Puits carbone | L'État devrait affecter le bénéfice des crédits carbone à la filière bois pour financer un solide programme construction bois environnement | 1- Juillot | 10 | | | X |
| | | Revoir la réglementation carbone, pour privilégier le stockage hors forêt | 3- Ballu | 25 | | | X |
| | | Créer un titre CO ₂ rémunérant le stockage de carbone (10-15 €/t) | 6- Puech | 58 | | | X |
| | | Rendre éligibles les projets forestiers sur le marché des quotas carbone | 8- Gaymard | 42 | | | X |
| | | Corriger dans les négociations sur le climat l'objectif de stockage du bois en forêt par une prise en compte du carbone stocké dans le bois matériau et son recyclage | 10- Roy | 76 | | | X |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------------|----------------------------|--|----------------------|----------|----------------|-------------------|-------------|---|
| 1.1 Amont forestier | Puits carbone | Imaginer un dispositif national ou communautaire pour valoriser la gestion effective des forêts/propriétaires | 16- biomasse | 54 | | | X | Prévoir des retombées financières pour l'amont de la filière si retenu dans « après Kyoto » (échanges de quotas) |
| | | Flécher les crédits carbone vers la filière (50 M€/an) ; nouvel accord international | 18- filière intégrée | 53 | | | X | Loi d'avenir : fixation du CO ₂ , en forêt et dans le bois, reconnue d'intérêt général pour lutter contre le changement climatique |
| 1.1 Amont forestier | Investissements forestiers | Porter le seuil d'amortissement exceptionnel lié à l'investissement forestier (pour une entreprise) à 1 M€ | 1- Juillot | 42 | | | X | |
| | | Consacrer les budgets libérés par la fin du plan chablis aux investissements forestiers de production | 4- Roman Amat | 47 | | | X | |
| | | Création d'un fonds reboisement et adaptation au changement climatique (60 M€) | 6- Puech | 43 | | X | | Fonds stratégique de la forêt et du bois |
| | | Créer un fonds partenarial d'investissement forestier avec des contreparties indexées sur l'accroissement forestier et l'expérimenter en Aquitaine | 10- Roy | 37 | | | X | |
| | | Lever 50 M€ par an dont 35 % de fonds publics | 10- Roy | 37 | | | X | |
| | | Reboiser 7 fois plus qu'actuellement pendant 15 ans pour garantir au-delà de 2030/2040 la pérennité de la ressource résineuse créée grâce au FFN | 11- appro Bourgogne | 13 16 | | X | | Fonds national forêt bois demandé par les interprofessions |
| | | L'État doit développer les aides plantation | 14- Poss | 10 8 | | | X | Fonds stratégique de la forêt et du bois |
| | | Verser l'aide plantation directement aux Entrepreneurs de travaux forestiers (ETF) qui réalisent les chantiers (facilite les contrôles et évite l'avance trésorerie) | 14- Poss | 10 8 | | | X | Juridiquement possible ? |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|----------------------------|-----------------------------------|---|-----------------------|-----------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Simplifier la procédure DEFI travaux, pour la rendre plus incitative | 14- Poss | 16 5 | | X | | DEFI revu en 2014 |
| 1.1 Amont forestier | Investissements forestiers | Soutenir l'investissement forestier privé pour augmenter l'offre et lutter contre le changement climatique | 16- biomasse | 54 | | | X | |
| | | DEFI travaux crédit impôt à 40 % | 18- filière intégrée | 13 8 | | | X | Loi de finances rectificative pour 2013 : DEFI travaux : 18 % - 25 % crédit d'impôt |
| | | Fonds national forêt bois (169 M€/an) | 18- filière intégrée | 61 | | X | | Loi d'avenir : le Fonds stratégique peut être abondé par des crédits carbone, et par compensation en espèce en cas de défrichement |
| | | Grâce au fonds stratégique, relancer les investissements (optimisation, adaptation au changement climatique et accessibilité de la ressource) | 19- Caullet | 22 | | X | | |
| | | Mettre en place un plan d'investissement forestier pour développer une ressource résineuse adaptée à la demande industrielle | 20- France Allemagne | 17 | | | X | |
| 1.1 Amont forestier | Sylviculture (adaptation) | Pour lutter contre les effets du changement climatique, il faut réduire la surface terrière et accélérer le renouvellement des peuplements ; il faudra aussi relancer les reboisements d'altitude (exploitables...) | 3- Ballu | 19 | | X | | |
| | | Reboisements de production et reboisements novateurs pilotes | 4- Roman Amat | 50- 52 | | | X | |
| | | Sylviculture dynamique et peuplements mélangés | 4- Roman Amat | 49 | | X | | |
| | | Promouvoir des outils communs public-privé et transfrontaliers (observatoire forêts de montagne ; guides de sylviculture...) | 5- Morel-A-L'Huissier | 35 | | X | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------------|-----------------------------|--|----------------------|------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Raccourcir l'âge exploitabilité dans les Orientations régionales forestières (ORF) | 6- Puech | 40 | | | X | |
| 1.1 Amont forestier | Sylviculture (adaptation) | Intensification de la récolte (récolter tôt, prélever beaucoup) dans le cadre d'une sylviculture préventive des dépérissements (moins de concurrence pour l'eau) et des incendies de forêt | 9- feux de forêts | 77 | | X | | Traduit dans les guides de sylviculture |
| | | Peuplements à faible densité pour une sylviculture préventive du dépérissement par réduction de la concurrence pour l'eau | 9- feux de forêts | 76 | | X | | |
| | | Réviser les normes sylvicoles en augmentant les densités de plantation et baisser les diamètres objectif | 10- Roy | 32 | | | X | |
| | | Plantations plus serrées, âge de récolte réduit | 15- Pipame | 180 | | | X | |
| | | Définir positivement la gestion forestière durable | 18- filière intégrée | 127 | | X | | Loi d'avenir : définition de critères et indicateurs |
| | | Coopérer avec l'Allemagne sur l'adaptation des forêts au changement climatique | 20- France Allemagne | 17 | | | X | |
| 1.1 Amont forestier | Équilibre sylvo-cynégétique | Compatibilité ORGFH (Orientation régionale de gestion de la faune sauvage et des habitats) et SDGC (Schéma départemental gestion cynégétique) avec SRFB (Schéma régionale forêt bois) | 18- filière intégrée | 132 | X | | | Cette compatibilité est instituée par la loi d'avenir ; une commission paritaire forestiers/chasseurs est créée et rattachée à la commission régionale |
| | | Mise en charge directe des chasseurs de 70 % des dégâts | 18- filière intégrée | 132 | | | X | |
| | | Suppression du plan de chasse sanglier et plan de chasse chevreuil facultatif | 18- filière intégrée | 132 | | | X | |
| 1.1 Amont forestier | Montagne | Tester des méthodes de prévention de l'érosion par le génie biologique | 4- Roman Amat | 42 | | | X | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------------|----------|---|------------------------|-------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Développement des actions dans les forêts communales de montagne et Restauration des terrains montagne (RTM) | 4- Roman Amat | 44 | | | X | |
| | | Lancer un plan « câble » Développer l'exploitation mécanisée en terrain accidenté, dont l'exploitation par câble | 5- Morel-A- L'Huissier | 33-34 | | X | | Fonds stratégique de la forêt et du bois |
| 1.1 Amont forestier | Montagne | Dans le cadre du fonds de mobilisation des bois, prévoir un plan spécifique « montagne », finançant l'exploitation et les pertes pour les forêts de protection | 5- Morel-A- L'Huissier | 33 | | | X | |
| | | Dégager des moyens supplémentaires pour financer le renouvellement des forêts de protection | 5- Morel-A- L'Huissier | 34 | | | X | |
| | | Après 2011, prévoir un financement de la RTM par le MEEDAT | 5- Morel-A- L'Huissier | 35 | X | | | Fait dans le contrat actuel État-ONF (Mission d'intérêt général « Risques ») |
| | | Relancer les boisements en altitude | 6- Puech | 18 | | | X | |
| | | Prévoir un plan de mobilisation spécifique pour la montagne | 8- Gaymard | 8 | | | X | |
| 1.1 Amont forestier | DFCI | Il faut déstocker les 4 Mha d'accrus agricoles (PACA, Languedoc, Corse), pour limiter les risques d'incendie, tout en valorisant certaines essences (Ex : pin d'Alep) | 3- Ballu | 21 | | | X | Mission CGAAER en cours sur ce thème |
| | | Mettre en place dans toutes les régions concernées les PPFCl (Plan de protection des forêts contre l'incendie) et PPRIF (plan de prévention des risques incendie de forêts) | 4- Roman Amat | 45-46 | | X | | |
| | | Nombreuses mesures de prévention et de lutte dans la perspective de l'extension du risque feu de forêt avec le changement climatique | 9- feux de forêts | 86-87 | | X | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------------------|----------------------|---|-------------------|----------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Propositions relatives à l'amélioration des connaissances, l'information du public, la gestion forestière, l'urbanisme et l'aménagement du territoire | 9- feux de forêts | 85-88 | | X | | Le rapport recommande qu'une nouvelle étude soit menée après 2013 |
| 1.1 Amont forestier | Phyosanitaire | Rapprocher le DSF (département santé des forêts) de l'IFN | 4- Roman Amat | 40 | | | X | Abandonné, le DSF a été intégré à la DGAL |
| 1.1 Amont forestier | Biodiversité | Préparer l'adaptation des réseaux Natura 2000 et la RBI (Réserve biologique intégrale) au changement climatique ; tester l'installation trame verte | 4- Roman Amat | 53 | | | X | |
| 1.1 Amont forestier | Protection | Simplifier la réglementation de protection des forêts | 13- Magrum | 40 | | | X | |
| 1.1 Amont forestier | Autres | Créer une zone NF (naturelle forestière) dans le PLU (Plan local d'urbanisme), à différencier de celle naturelle de conservation | 6- Puech | 56 | | | X | Mériterait d'être lancée |
| | | | | | | | | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Augmentation récolte | Mandat de gestion et de commercialisation des petits propriétaires au profit de structures coopératives. Durée 10 ans. Incitation fiscale (réduction de 20 % de TFNB) | 2- forêt privée | 19 et 22 | | | X | Ce système fonctionne parfaitement en Allemagne, mais avec un contexte différent |
| | | Plancher de TFNB de 12 € pour toutes les propriétés forestières qui restent hors gestion | 2- forêt privée | 25 | | | X | Dossier fiscalité à ouvrir |
| | | Il faut savoir observer la non-gestion et la sous-exploitation, et inciter à y remédier | 3- Ballu | 17 | | | X | |
| | | Instituer un abattement de la TFNB pour les propriétaires pratiquant une gestion active | 3- Ballu | 25 | | | X | Un chantier fiscalité est à ouvrir |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|----------------------------------|-----------------------------|---|------------|------|----------------|-------------------|-------------|---|
| | | Dans les zones d'exploitabilité « difficile à très difficile », 335 Mm ³ sont débardables par câble (distance < 500 m ; pente > 30 %). La moitié pouvant vraisemblablement être sortie si des pistes étaient construites. Dans les zones à exploitabilité « très difficile », 60 Mm ³ sont non récoltables. L'amélioration de la desserte sur 3 Mha peut permettre de mobiliser 470 Mm ³ | 3- Ballu | 12 | | X | | Fait partie des axes d'intervention du Fonds stratégique de la forêt et du bois |
| | | Redonner à l'IFN un rôle central, en mettant en cohérence les enquêtes SCEES, INSEE et IFN | 3- Ballu | 27 | | X | | À inscrire comme un axe de progrès de l'IGN/IFN |
| 1.2 Mobilisation des bois | Augmentation récolte | Exploiter plus, au-delà de la sous-exploitation constatée | 6- Puech | 17 | | | X | |
| | | Favoriser les exploitations « par contagion » | 6- Puech | 15 | | | X | |
| | | La commune peut aider à la mobilisation en forêt privée | 6- Puech | 55 | | | X | Exemple des chaufferies communales |
| | | Pour les forêts de 4 à 25 ha : possibilité de signer un mandat de gestion de 10 ans (gestion + commercialisation) auprès de professionnels agréés. Abattement supplémentaire 20 % TFNB | 6- Puech | 41 | | X | | Cf. DEFI-gestion et GIEEF dans la loi d'avenir ? |
| | | Supprimer l'abattement de 20 % sur TFNB (créé en 2007) pour les forêts non gérées (sans contrat, ni PSG, ni écocertification) | 6- Puech | 41 | | | X | Un chantier fiscalité est à ouvrir |
| | | Faire exploiter par un opérateur reconnu les peuplements déclarés en déshérence, après enquête publique | 6- Puech | 44 | | | X | Guère réaliste |
| | | Créer un fonds « forêt-bois » pour la mobilisation 60 M€/an ; objectif : investissement, animation | 6- Puech | 45 | | X | | Fait partie des axes d'intervention du Fonds stratégique de la forêt et du bois |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|----------------------------------|-----------------------------|--|-------------|----------|----------------|-------------------|-------------|---|
| | | Mettre en demeure d'exécuter les coupes prévues dans documents de gestion | 6- Puech | 40 | | X | | Cf. effectivité de la gestion |
| | | Demander un suivi plus régulier des PSG (Plan simple de gestion) | 6- Puech | 42 | X | | | Confirmé dans le contrat d'objectifs du CNPF |
| | | La possibilité de confier à l'ONF des mandats de gestion en forêt privée là où l'offre privée est en carence | 7- ONF-CRPF | 12 | | | X | Idee très mal perçue par la forêt privée |
| | | Créer un fonds de mobilisation (100 M€ pendant 5 ans) financé par État + Collectivités locales + FEADER ; ou par le fonds chaleur | 8- Gaymard | 13 et 15 | | X | | Fonds stratégique de la forêt et du bois |
| | | Plancher de TFNB de 30 € | 10- Roy | 33 | | | X | Dossier fiscalité à ouvrir |
| | | Conditionner les déductions fiscales en forêt privée à la gestion effective avec récolte de toute la possibilité | 10- Roy | 33 | X | | | Le principe est repris dans la Loi d'avenir. Comment se feront les contrôles ? |
| 1.2 Mobilisation des bois | Augmentation récolte | Proposer un système simple de « certificats de mobilisation » financé par les industriels de la trituration et de l'énergie au profit des agents de mobilisation qui ouvrent de « nouvelles parcelles à l'exploitation » | 10- Roy | 35 | | | X | |
| | | Mobilisation accrue des CRPF pour assurer l'agrément des documents de gestion et en améliorer le suivi - en particulier : rechercher une meilleure connaissance de la réalisation des coupes et travaux ; effectuer de façon sélective, mais accrue, des visites de suivi intermédiaires | 12- CNPF | 10 4 | X | | | Inscrit au contrat d'objectifs du CNPF |
| | | Faire de l'aménagement approuvé un véritable contrat de gestion et de mobilisation des bois s'imposant à la commune | 13- Magrum | 37 | | X | | Loi d'avenir : la garantie de gestion durable est subordonnée à la « mise en œuvre effective du programme de coupes et de travaux » |

| Thèmes | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|----------------------------------|--|---|-------------|----------------|-------------------|-------------|---|---|
| | Engager une démarche concertée entre acteurs pour une meilleure valorisation des bois d'œuvre (visant une augmentation de la valeur des bois sur pied) | 14- Poss | 88 | | X | | Cf. démarche territoriale | |
| | Gestion prévisionnelle des ressources bois et des besoins en plantations | 15- Pipame | 18 0 | | | X | Le Contrat stratégique de filière mettra-t-il en œuvre cette recommandation ? (souhaitable) Cf. Loi d'avenir | |
| | Créer un effet levier sur l'offre de bois privée simultanément à l'accroissement constaté de la demande tirée par le Bois énergie (B.E.) | 16- biomasse | 42 | | X | | | |
| | Subordonner les aides à l'effectivité de la gestion | 18- filière intégrée | 13 0 | | X | | Loi d'avenir : la garantie de gestion durable est subordonnée à la « mise en œuvre effective du programme de coupes et de travaux » | |
| | Donner plus de force aux aménagements des forêts des collectivités | 19- Caullet | 33 | | | X | | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Augmentation récolte | La bonne connaissance de la ressource est un préalable à sa gestion et sa mobilisation (croiser données IGN-IFN avec celles de la recherche sur le changement climatique) | 19- Caullet | 24 | | X | | |
| | | Connaître les propriétaires pour les contacter et les inciter à se regrouper | 19- Caullet | 25 | X | | Loi d'avenir : accessibilité des données cadastrales | |
| | | Ouvrir l'ensemble des données pour orienter les projets de mise en valeur de la ressource | 19- Caullet | 25 | | | X | A rapprocher de l'Observatoire de filière |
| | | Revisiter la fiscalité pour redynamiser la filière avec un dispositif fiscal orienté vers « les forêts qui produisent effectivement bois et aménités » | 19- Caullet | 30 | | | X | Un chantier fiscalité forestière est à ouvrir |
| 1.2 Mobilisation des bois | Morcellement propriétés | Supprimer le seuil minimum de perception de TFNB | 1- Juillot | 14 | | | X | Un chantier fiscalité est à ouvrir |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|----------------------------------|--------------------------------|--|-----------------|----------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Conditionner le bénéfice de la loi Sérot au non démembrement des unités de gestion de 4 à 10 ha | 2- forêt privée | 26 | | X | | PSG obligatoire si >25 ha morcelés sur un même périmètre géographique Et chantier fiscalité |
| | | Mieux utiliser la procédure d'aménagement foncier de 1995, complétée en 1999. Remarque : la circulaire DERF/SDAGER du 7/7/2000 a été complexifiée par la création des ECIF (Échanges-cessions d'immeubles forestiers) dans la loi forestière de 2001 | 3- Ballu | 15 | | X | | Procédure trop lourde et disproportionnée |
| | | Conditionner l'allègement Monichon (sur les droits de succession) au maintien de l'unité de la propriété | 3- Ballu | 25 | | | X | Un chantier fiscalité est à ouvrir |
| | | Développer l'appui des SAFER | 6- Puech | 15 | | X | | Cf. Loi d'avenir |
| | | Diminuer le coût des actes de transaction : rappeler l'intérêt des ventes par acte administratif | 6- Puech | 15 et 44 | | | X | |
| | | Diminuer le coût des actes de transaction : rappeler les possibilités de subvention au titre des PAF (Périmètre d'action forestière) | 6- Puech | 15 et 44 | | | X | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Morcellement propriétés | Diminuer le coût des actes de transaction : rappeler l'intérêt de la procédure « biens vacants sans maître » | 6- Puech | 15 et 44 | | | X | A creuser, cf. Rapport Caultet |
| | | Étendre les forêts publiques, y. c. départementales (via la TDENS : taxe départementale des espaces naturels sensibles) | 6- Puech | 47 | | X | | |
| | | Réintroduire la mission de développer les groupements forestiers pour les CRPF | 6- Puech | 42 | | X | | Nécessité d'une hiérarchisation des missions des CRPF |
| | | Émettre au minimum un titre impôt foncier tous les 5 ans (minimum 30 €) | 6- Puech | 44 | | X | | Un chantier fiscalité est à ouvrir |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|----------------------------------|--|---|----------------------|---------|----------------|-------------------|-------------|---|--|
| | | Favoriser la création de SIGF (Syndicat intercommunal de gestion forestière) | 8- Gaynard | 8 et 26 | | X | | Faute de prise en charge des coûts et par crainte de perte de maîtrise, les communes sont réticentes | |
| | | Développer le remembrement forestier (droit de préférence offert par la LMA 2010) + possibilités nouvelles mesures par ordonnance | 8- Gaynard | 9 et 18 | | | X | La LMA 2010 permettrait au gouvernement d'édicter, par ordonnance, de nouvelles mesures sur le remembrement forestier | |
| | | Encourager systématiquement la constitution de groupement forestier lors des successions | 8- Gaynard | 18 | | | X | Cf. les notaires | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Morcellement propriétés publiques | Doublement des SIGF/SMGF | 18- filière intégrée | 12 1 | | X | | Augmentation prévues dans le Contrat État/ONF/CNCOFOR 2012-2016 | |
| | | Regrouper les forêts publiques : au-delà des SIGF, permettre à l'intercommunalité de prendre la compétence forêt ; promouvoir des aménagements par massif | 19- Caillet | 33 | | | X | | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Documents de gestion | Alléger l'instruction des PSG (Plan simple de gestion) | 6- Puech | 42 | X | | | Circulaire DGPAAT du 13/11/10 mal appliquée par les DRAAF (souvent échantillonnage à 100 %) | |
| | | Supprimer « un seul tenant 25 ha » pour obligation PSG | 6- Puech | 40 | X | | | LMA 2010 | |
| | | Durée PSG remontée à 20-25 ans | 6- Puech | 40 | | | X | | |
| | | Faire des contrôles à mi-parcours | 6- Puech | 40 | X | | | Inscrit au contrat d'objectifs du CNPF | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Documents de gestion | Proposer un document unique simplifié forêt privée | 6- Puech | 41 | X | | | | |
| | | Proposer un document unique simplifié forêt communale | 6- Puech | 41 | | X | | Objectif affiché, mais l'administration en a rajouté | |
| | | Créer le PTSG pour les petites forêts privées | 6- Puech | 41 | X | | X | Mériterait d'être fait | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Exploitation | Clarifier les contrats ETF. Appui à la gestion de leur entreprise/financement matériel lourd | 1- Juillot | 39 | | X | | | |

| Thèmes | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|----------------------------------|--|---|----------------------|----------------|-------------------|-------------|--|-------------------------------------|
| | Revoir les dispositions interdisant à un Entrepreneurs de travaux forestiers de travailler pour un donneur d'ordre unique | 1- Juillot | 39 | | | X | La présomption de salariat s'y oppose | |
| | Développer encore plus les bois façonnés pour fluidifier l'offre de bois et baisser les coûts de mobilisation (les scieries sont à plus de 50 % de bois façonné) | 2- forêt privée | 5 | | X | | Cela peut conforter la profession des Entrepreneurs de travaux forestiers et peut encourager la mécanisation | |
| | Pour diminuer le « prix de la tranquillité », il faut restaurer la confiance et simplifier (contrats-types, clauses techniques et financières régionalisées, entreprises de service intégrant toutes les fonctions...) | 3- Ballu | 16 | | X | | | |
| | Promouvoir une nouvelle logistique de récolte avec les industriels et les coopératives (notamment bois-énergie) | 3- Ballu | 25 | | X | | En développement : cf. coopératives et ONF énergie | |
| | Imaginer des subventions spécifiques pour le financement de la sortie des bois ; | 3- Ballu | 24 | | X | | Un axe du Fonds stratégique forêt et bois | |
| | Signer des contrats pluri-annuels avec les Entrepreneurs de travaux forestiers (ONF surtout) ; favoriser la mécanisation | 8- Gaymard | 9 | | X | | Expériences en cours à l'ONF | |
| | Favoriser le développement de la mécanisation de l'exploitation par une aide à l'investissement de 20 % | 13- Magrum | 45 | | X | | Soutien de l'État en baisse. Intégration dans le Fonds stratégique forêt et bois | |
| | | | | | | | | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Exploitation | Valoriser le métier Entrepreneurs de travaux forestiers en lui confiant plus de responsabilités (y. c. désignation tiges) ; économie en commis et experts | 14- Poss | 11 7 | | | X | |
| | | Développer la mécanisation des feuillus | 18- filière intégrée | 11 5 | | X | | Programme ECOMEF en cours avec FCBA |

| Thèmes | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|---------------------------|-------------------------|---|-----------------------|----------------|-------------------|-------------|---|--|
| 1.2 Mobilisation des bois | Équipement des massifs | Réseaux de desserte et savoir faire stockage | 4- Roman Amat | 57 | | X | Loi d'avenir : « le département élabore chaque année un schéma d'accès à la ressource forestière... » | |
| | | Dans les zones d'exploitabilité « facile à moyenne », une amélioration de la desserte (des peuplements au-delà de 500 m des routes) mobiliserait 250 Mm ³ | 3- Ballu | 12 | | | X | LMA 2010 : PPRDF Repris par la Loi d'avenir pour les SRFB |
| | | Réaliser des schémas de mobilisation des bois et de desserte par bassin d'approvisionnement ou par massif | 12- CNPF | 40 | | X | | Travailler au niveau du territoire de projet |
| 1.2 Mobilisation des bois | Mise en marché des bois | Développer les ventes groupées de bois façonné en forêt privée (coopératives) | 5- Morel-A-L'Huissier | 34 | | X | | |
| | | Lancer une négociation collective « vendeurs-acheteurs » au niveau du bassin d'approvisionnement | 1- Juillot | 92 | | | X | Peu réaliste et problème d'égalité d'accès à la ressource |
| | | En forêt publique, viser ½ appel à la concurrence et ½ contrats d'approvisionnement | 1- Juillot | 40 | | X | | Progression de la part des contrats depuis cette date |
| | | Contrats d'approvisionnement basés sur un barème de prix préalable ; ajustement du volume en fonction de la demande | 1- Juillot | 40 | | | X | Actuellement, on fait l'inverse : le volume est fixé au préalable, et le prix est négocié avec chaque acheteur |
| | | Développer les ventes de bois façonnés | 6- Puech | 23 | | X | | En cours |
| | | Développer les contrats d'approvisionnement en forêt publiques (90 % résineux ; 60 % feuillus), au lieu de 20 % en 2010 | 8- Gaymard | 7 | | X | | Les contrats se développent, mais moins vite que prévu |
| | | | | | | | | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Mise en marché des bois | Dans une approche territoriale, créer des groupements d'entreprises ONF-Coopératives. Et faire profiter aux petites propriétés privées des conditions de prix des grosses structures. Avec bénéfice prioritaire des aides | 8- Gaymard | 15 | | X | Partenariat coop-ONF sur le bois énergie | |

| Thèmes | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|----------------------------------|---|---|------------------------|----------------|-------------------|-------------|--|---|
| | Développer et améliorer la contractualisation des ventes de bois communaux | 13- Magrum | 42 | | X | | Cf. contrat État-ONF-FNCOFOR | |
| | Recentrer sur leur métier de base l'ONF (contrat d'approvisionnement, logistique de l'exploitation) et les coopératives (gestion des contrats) | 13- Magrum | 46 | | X | | Coopération au sein de la filière pour une meilleure réponse aux besoins de l'aval (cf. colloque UCFF du 04/09/14) | |
| | Mettre en place une plate-forme internet « mobilisation » (idem Allemagne) | 14- Poss | 69 | | | X | | |
| | Contrats d'approvisionnement et plateformes de commercialisation | 15- Pipame | 17 9 | | X | | En cours pour les contrats | |
| | Doublement des contrats d'approvisionnement passés par l'ONF (forêts domaniales et communales) | 18- filière intégrée | 12 0 | | X | | Objectif dans le contrat État-ONF-FNCOFOR | |
| | Moderniser le marché : - assurer la transparence des prix tout au long de la filière - favoriser les contrats pluriannuels - garantir un retour vers l'amont | 19- Caullet | 24 | | X | | | |
| 1.2 Mobilisation des bois | Approches territoriales | Développer l'évaluation globale des récoltes par massif (particulièrement en montagne), avec les CFT : prévision de l'offre ; analyse des marchés aval ; négociations commerciales ; amélioration de l'exploitation et du transport | 1- Juillot | 38 | | X | | |
| | | Actions coordonnées par massif (schéma stratégique forestier de massif et CFT) | 5- Morel-A- L'Huissier | 34 | X | | | LMA 2010 : SLDF |
| 1.2 Mobilisation des bois | Approches territoriales | Construire des Programmes régionaux de développement forestier fixant les priorités d'actions des CRPF et Chambres régionales d'agriculture | 7- ONF-CRPF | 11 | | X | | C'était un objectif des PPRDF, il n'est pas directement repris par les SRFB |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|--------|--|--|-------------------|---------|----------------|-------------------|-------------|---|
| | | Après réflexion territoriale (stratégie locale de développement forestier + PPRDF, suite Loi MA 2010), notamment dans les massifs de montagne, étudier la possibilité de créer des groupements d'entreprises ONF-Coopératives. Et faire profiter aux petites propriétés privées des conditions de vente et d'intervention des grosses structures | 8- Gaymard | 15 | | X | | |
| | | Intégrer dans les chartes forestières de territoire l'extension du risque « incendie de forêt » par le changement climatique, notamment au niveau de schémas de desserte tenant compte des besoins DFCI | 9- feux de forêts | 84 | | X | | |
| | | Évaluer les démarches territoriales | 14- Poss | 98 | X | | | Rapport CEMAGREF sur PDM en mars 2012. Travail d'évaluation en cours sur les CFT par FNCOFOR |
| | | Implication des CRPF dans les PDM et autres SLDF en veillant à ce que l'animation assurée par les CRPF débouche effectivement sur gestion, coupes et travaux | 12- CNPF | 10 3 | | X | | Hierarchisation des missions des CRPF |
| | | Partager les choix de gestion durable et les orientations pour en garantir l'acceptation sociale et leur stabilité dans le temps | 19- Caillet | 25 | | X | | Impose une approche territoriale |
| | | Favoriser la formation de clusters au niveau des massifs | 19- Caillet | 35 | | X | | |
| | | | | | | | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|--|-----------------------------|--|----------------------|---------|----------------|-------------------|-------------|--|
| 1.2 Mobilisation des bois | Approches territoriales | Penser les territoires, optimiser la logistique : réussir un développement cohérent entre circuits courts de valorisation et concentrations industrielles | 19-Caullet | 27 | | X | | |
| | | Implication des territoires dans le développement des petites scieries de niche locales. | 19-Caullet | 35 | | X | | |
| 2. Compétitivité des industries | | | | | | | | |
| 2.1 Recherche | Organisation-fonctionnement | La faible taille des entreprises obligera à passer par des structures collectives de recherche | 1- Juillot | 21 | | X | | Appui des pôles de compétitivité |
| | | Créer des postes interface recherche-gestion des Réseaux mixtes technologiques (RMT) | 4- Roman Amat | 35 | | X | | RMT AFORCE a été créé et pérennisé |
| | | Obtenir le soutien par l'ANR des recherches sur le changement climatique | 4- Roman Amat | 30 | | | X | |
| | | GIP ECOFOR coordonnateur des recherches en matière de changement climatique | 4- Roman Amat | 31 | | X | | |
| | | Rapprocher le Centre technique du papier du FCBA de façon à permettre une collaboration plus ouverte des 2 instituts avec les pôles de compétitivité chimie verte et matériaux innovants | 10- Roy | 58 | | | X | |
| | | Recherche territoriale complémentaire recherche nationale | 14- Poss | 12 2 | | X | | Coordination à assurer par le PNFB et les PRFB |
| | | Continuer à innover sans oublier la valorisation : recherches sur le matériau bois et la chimie du bois | 19-Caullet | 36 | | X | | À amplifier |
| | | Favoriser l'innovation dans les industries du bois et leur accès au marché en suivant l'exemple allemand (4 instituts technologiques créés depuis 1993) | 20- France Allemagne | 39 | | | X | Mission interministérielle en cours |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|---|--|--|-------------------|------|----------------|-------------------|-------------|--|--------------------|
| 2.1 Recherche | Thèmes de recherche et développement (R et D) | Matériaux composites ; systèmes constructifs ; traitements du bois | 1- Juillot | 18 | | X | | | |
| | | Amélioration des performances techniques du bois (entretien, tenue au feu ; traitement de surface ; durabilité ; recyclage) | 1- Juillot | 22 | | X | | | |
| | | Pour les panneaux : colles-adjuvants, propriétés environnementales, recyclage | 1- Juillot | 26 | | X | | | |
| | | Rechercher une mobilisation à faible coût du bois énergie | 1- Juillot | 27 | | X | | Programme ECOMEF du FCBA | |
| | | Développer la normalisation pour obtenir le niveau de qualité des « bois du nord » | 3- Ballu | 25 | | X | | | |
| | | Se concentrer sur les sujets en prise directe avec les questions des gestionnaires et assurer le transfert | 4- Roman Amat | 29 | | X | | Rôle du RMT AFORCE | |
| | | Travail FCBA et professionnels sur normes et essais dans la construction | 6- Puech | 53 | | X | | Mission interministérielle « innovation » en cours | |
| | | Développer travaux normatifs sur ACV (Analyse cycles de vie) et FDES (Fiches données environnementales et sanitaires) | 6- Puech | 58 | | X | | | |
| | | Revoir les prévisions d'extension du risque feux de forêt liée au changement climatique à partir de l'amélioration des connaissances sur l'évolution climatique (GIECC 5) et sur la sensibilité de la végétation | 9- feux de forêts | 85 | | | | X | |
| | | Concentrer l'effort sur des sujets pouvant déboucher sur un transfert rapide aux sylviculteurs | 12- CNPF | 86 | | X | | | Rôle du RMT AFORCE |
| Poursuivre les travaux sur l'impact du changement climatique et l'adaptation des itinéraires techniques en privilégiant des partenariats du type RMT AFORCE | 12- CNPF | 86 | | X | | | | | |

| Thèmes | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|--|--|--|-------------|----------------------|-------------------|--|---------------------------------|--|
| 2.1 Recherche | Thèmes de recherche et développement (R et D) | Développer et coordonner la recherche sur le bois et les produits bois : utilisation des bois feuillus, produits bois nouveaux et innovants, normalisation et standardisation des produits bois français | 13-Magrum | 47 | | X | | |
| | | Renforcer les programmes de recherche sur la mécanisation forestière en vue de sa généralisation | 13-Magrum | 44 | | X | | Amplifier le travail du FCBA |
| | | Valorisation de la ressource feuillue | 14- Poss | 12 2 | | X | | |
| | | Caractérisation des bois : marquage et certification, avis techniques | 14- Poss | 12 2 | | X | | |
| | | Caractériser les bois locaux pour des produits nouveaux destinés à la construction | 14- Poss | 13 0 | | X | | |
| | | Le PPRDF = outil de mobilisation, mais aussi débouchés pour diverses qualités de bois | 14- Poss | 16 2 | | | X | |
| | | Mettre en place des démarches commerciales innovantes type « B to B » (business to business) | 14- Poss | 16 8 | | | X | |
| | | Amplifier R et D valorisation feuillus pour nouveaux produits construction bois | 15-Pipame | 17 7 | | X | | |
| | | Développer R et D bois chimie et fibre jusqu'à l'échelle industrielle | 15-Pipame | 17 3et 17 5 | | X | | |
| | | Développer R et D nouvelles formes de concentration énergétique et biocombustibles | 15-Pipame | 17 6 | | X | | |
| | | Développer la valorisation des bois feuillus en structure (bois construction) | 16-biomasse | 53 | | X | | Il y a des initiatives privées et une normalisation en cours par le FCBA |
| Accélérer la caractérisation et qualification des produits bois construction | 18- filière intégrée | 89 | | X | | Mission interministérielle « innovation » en cours | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------|---|---|----------------------|----------------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Inscrire un volet recherche et expérimentation sur les changements climatiques dans le PNFB | 18- filière intégrée | 14 3 | | | X | |
| 2.1 Recherche | Thèmes de recherche et développement (R et D) | Identifier les besoins recherche et innovation | 18- filière intégrée | 10 6 | | | X | A proposer dans le contrat stratégique de filière |
| | | Lever les freins à l'usage du bois : mieux connaître les différents bois à travers la définition de caractéristiques techniques fiables ; la norme ennemie de l'innovation : accélérer les procédures pour délivrer le « passeport » à tout nouveau procédé | 19- Caullet | 37 et 38 | | X | | Mission interministérielle « innovation » en cours |
| | | Recherche/innovation pour perfectionner l'économie circulaire du bois, les usages les plus ouverts des différentes essences, le rendement de chaque échelon de valorisation | 19- Caullet | 23 | | X | | |
| | | Coupler recherche, innovation et valorisation | 19- Caullet | 36 | | X | | |
| | | Concevoir un nouveau modèle de gestion durable de la multifonctionnalité forestière dans sa diversité (modéliser les multifonctionnalités) | 19- Caullet | 25 | | | X | |
| | | Cibler les nouvelles utilisations possibles des essences feuillues | 20- France Allemagne | 46 | | X | | Recherche en cours |
| 2.2 Formation | Attractivité des métiers du bois | Développer la formation des jeunes aux métiers de la mobilisation | 13- Magrum | 44 | | | X | |
| | | Redonner au bois toute sa place dans les métiers d'ingénierie, de conception, de création et de mise en œuvre des matériaux | 19- Caullet | 27 | | | X | |
| 2.2 Formation | Écoles | Rapprochement ESB, ENSTIB, ENSAM Cluny avec la recherche et l'international | 1- Juillot | 35 | | | X | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|----------------------|-----------------------------|--|----------------------|------------|----------------|-------------------|-------------|---|--|
| | | Mener une réflexion entre le niveau et la localisation des centres de formation technique (en lien avec Régions) | 1- Juillot | 35 | | | X | | |
| | | Créer des centres techniques bois (1 M€/an 5 ans) | 6- Puech | 52 | | | X | | |
| | | Développer les relations écoles-entreprises | 6- Puech | 56 | | X | | | |
| 2.2 Formation | Écoles | Mettre en réseau les établissements de formation | 18- filière intégrée | 106 | | | X | A appuyer (Cf. rapport CGAAER n°13031 - Aumasson/Welcomme : la formation des ingénieurs forestiers) | |
| 2.2 Formation | Formations initiales | Renforcer la formation des ETF | 3- Ballu | 28 | | | X | | |
| | | Rappeler les fondamentaux (accroissement courant / accroissement moyen / âge d'exploitabilité) | 3- Ballu | 28 | | X | | | |
| | | Formation des propriétaires privés par les CRPF : restructurer les méthodes d'information, sensibilisation et formation, en développer de nouvelles plus économes pour augmenter l'impact auprès des propriétaires | 12- CNPF | 108 | | | | X | |
| | | La formation initiale doit prendre en compte l'ensemble de la filière, et le travail en réseau | 14- Poss | 100 et 115 | | X | | | Proposition reprise par le rapport CGAAER n°13031 - Aumasson/Welcomme : la formation des ingénieurs forestiers |
| | | Professionnaliser le tissu des ETF | 15- Pipame | 17 et 9 | | | | X | Un plan d'action serait nécessaire |
| | | Formation initiale adaptée aux nouveaux produits de la construction bois : renforcer le bois dans les formations initiales ; mettre en place une GEPEC (réservoir de compétences disponible et nécessaires) | 15- Pipame | 167 et 169 | | | | X | |
| | | Identifier les besoins prioritaires | 18- filière intégrée | 106 | | | | X | A proposer dans le contrat stratégique de filière |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|----------------------|--|---|----------------------|---------|----------------|-------------------|-------------|------------------------------------|
| | | Formation des entrepreneurs de travaux forestiers et des conducteurs de machine | 18- filière intégrée | 117 | | | X | Un plan d'action serait nécessaire |
| | | Intégrer le bois dans les formations à l'ingénierie | 18- filière intégrée | 106 | | | X | |
| 2.2 Formation | Formations initiales (et continues) | Mener un effort considérable pour ne pas perdre les compétences, agir à tous les niveaux : ingénieurs et architectes, commercial et financier, mais aussi charpentier, technicien forestier, expert, commerciaux... | 19- Caullet | 36 | | | X | |
| 2.2 Formation | Formations continues | Développer la formation continue des chefs d'entreprise | 1- Juillot | 35 | | | X | |
| | | formation des agents de développement forestier au changement climatique | 4- Roman Amat | 37 | | X | | |
| | | Formation des agents forestiers à la gestion des crises | 4- Roman Amat | 57 | | X | | |
| | | Assurer une formation continue des Entrepreneurs de travaux forestiers par téléformation interactive (type CNERTA Dijon) | 14- Poss | 119 | | | X | |
| | | Formation continue sur les métiers du bois : nouveaux produits, BET, apprentissage | 15- Pipame | 17 1 | | X | | A développer fortement |
| 2.2 Formation | Public cible | Formation des acteurs de la filière, des collectivités, et des opérateurs énergétiques sur l'intérêt du bois énergie | 1- Juillot | 27 | | X | | |
| | | Développer les formations sur l'usage du bois dans les autres filières | 1- Juillot | 35 | | X | | |
| | | Former architectes et les bureaux de contrôle | 6- Puech | 52 | | | X | |
| | | Organiser la formation bois des professionnels du bâtiment réseau territorial dédié à la formation | 14- Poss | 13 1 | | | X | |
| | | L'État doit entreprendre un recensement des compétences domaine bois | 14- Poss | 11 4 | | | X | |
| - | | | | | | | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|--------------------------------|-----------------------|--|------------|----------|----------------|-------------------|-------------|--|
| 2.3 Financement-tarifification | Outils de financement | Création / développement de sociétés à capital risque régionales ou inter-régionales (type Institut de participation du bois et du meuble fin 1970) | 1- Juillot | 36 et 88 | | | X | |
| | | Autoriser les provisions pour investissement (max 10 M€) | 1- Juillot | 36 | | | X | |
| | | | | | | | | |
| 2.3 Financement-tarifification | Outils de financement | Création fonds investissement stratégique bois (100-150 M€/an) ; bois multi-usages (y. c. chimie verte, meuble) En lien avec fonds mobilisation et fonds chaleur | 6- Puech | 48 | | X | | Fait, mais pas à la hauteur escomptée pour l'instant ! |
| | | L'ONF contribuera à hauteur de 25 % au fonds stratégique bois (créé en 2009) qu'il conviendra de porter à 100 M€ | 8- Gaymard | 9 | | X | | Voir le rapport de la Cour des comptes 2014 sur l'ONF |
| | | Créer un fonds de « quasi capital » pour accompagner l'investissement de modernisation des Entrepreneurs de travaux forestiers et des scieries | 10- Roy | 36 | | | X | |
| | | Prévoir un AMI (appel à manifestation d'intérêt) de l'ADEME (grand emprunt) à destination des industries de la trituration (démonstrateurs énergies renouvelables et chimie verte) | 10- Roy | 59 | | | X | |
| | | Rémunérer les fonctions non marchandes des forêts en corrélation avec le volume et la qualité des bois mobilisés | 13- Magrum | 38 | | | X | Loi d'avenir : protection eau et air par la gestion durable forestière reconnue d'intérêt général + politique forestière « favorise recherche contrepartie » pour aménités |
| | | Recréer un dispositif national incitatif de financement forestier calibré à 350 M€ (trois pistes d'alimentation sont proposées) | 13- Magrum | 39 | | X | | On est loin de ce montant... |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------------------------------|------------------------------|--|----------------------|----------------|----------------|-------------------|-------------|---|
| | | Étendre prêts participatifs OSEO à la construction bois et aux transports spécifiques | 14- Poss | 11 2 | | X | | Fonds bois/BPI 2 ^{ème} génération |
| | | Mobiliser la BPI sur les secteurs industriels utilisant le bois sous toutes ses formes | 19- Caillet | 22 | | | X | A retenir dans le fonds bois/BPI 2 ^{ème} génération |
| 2.3 Financement-tarifification | Outils de financement | Le fonds stratégique unique peut être alimenté, à hauteur de 100 M€/an, par diverses sources : - retour de la TFNBF notamment la nouvelle contribution libératoire forfaitaire, - mobilisation de l'épargne privée bénéficiant du régime fiscal forestier, - part de la collecte du LDD, - part des crédits carbone réservés aujourd'hui à l'ANAH, - contribution compensatrice prélevée sur les exportations de grumes, - ... | 19- Caillet | 34 | | X | | Loi d'avenir : l'État concourt, par le fonds stratégique forêt bois, au financement d'investissements, prioritairement en forêt... relevant du PNFB et des priorités des PRFB |
| | | Instaurer un système de provision pour investissement dans les industries du bois comme il existe en matière agricole | 20- France Allemagne | 46 | | | X | Existe en Allemagne avec effet positif sensible sur investissement et santé financière des PME |
| | | | | | | | | |
| 2.3 Financement-tarifification | Co-génération | Augmenter le tarif de rachat de l'électricité-bois | 1- Juillot | 27 | | | X | |
| | | Mettre fin à la distorsion de régime de TVA sur les réseaux de chaleur | 1- Juillot | 27 | X | | | |
| | | Revaloriser le MWh bois à 150 € (minimum 3 MWh ; 50 % plaquettes forestières) | 6- Puech | 29 et 50 | | | X | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--|-----------------------|---------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Revoir les objectifs quantitatifs du Grenelle (30 Mm ³ pour produire seulement l'équivalent de 2 tranches nucléaires (2 000 MWé) | 10- Roy | 45 | | | X | |
| | | Mettre un terme aux A.O. de la CRE pour l'électricité à partir de biomasse (bilan négatif) Ne prévoir de soutien à la cogénération que dans des projets « chaleur » où toute la chaleur produite est valorisée, l'électricité étant un produit secondaire | 16- biomasse | 55 | | | X | |
| | | Le tarif « revalorisé » de l'électricité pour les installations de cogénération implantées dans les industries du bois est insuffisant | 16- biomasse | 56 | X | | X | |
| 2.3 Financement-tarifification | Co-génération | Arrêter les programmes CRE | 18- filière intégrée | 97 | | | X | |
| | | Revoir tarif d'achat pour permettre la cogénération dans les 80 grosses scieries | 18- filière intégrée | 10 2 | | | X | |
| | | Étendre le tarif « revalorisé » de l'électricité aux installations de 1 à 5 MWé | 20- France Allemagne | 56 | X | | X | Cela fonctionne très bien en Allemagne, en Suède et contribue aux marges de ces entreprises très capitalistiques |
| 2.3 Financement-tarifification | Industries de transformation | Diminuer les stocks amont en développant les contrats d'approvisionnement | 1- Juillot | 89 | | X | | |
| | | La taille modeste d'un grand nombre de scierie est une conséquence logique des difficultés d'approvisionnement auprès des propriétaires privés. Cela limite leur capacité de financer leur modernisation : Créer un fonds stratégique forêt bois | 2- forêt privée | 14 | | X | | Fonds stratégique de la forêt et du bois créé mais peu alimenté Voir plan national filière bois et contrat de filière |
| | | Mettre en œuvre le récent plan de modernisation des scieries | 3- Ballu | 25 | | X | | Effort insuffisant |
| | | Favoriser la modernisation de la 1 ^{ère} transformation | 5- Morel-A-L'Huissier | 34 | | X | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---|------------|-------------|----------------|-------------------|-------------|---------------------------------|
| | | Prolonger le plan de modernisation des scieries ; moyens multipliés par 2 (20 M€/an) | 6- Puech | 47 | | | X | |
| | | Appui à des scieries volontaires décidées à se développer (50/an pendant trois ans) | 13- Magrum | 33 | | | X | |
| | | Création d'un réseau de scieries « modèle » | 13- Magrum | 34 | | | X | |
| | | « Assises de la scierie française » pour informer et mobiliser les scieries | 13- Magrum | 34 | | | X | |
| | | | | | | | | |
| 2.3 Financement-tarifification | Industries de transformation | Augmentation de la capacité de sciage en résineux (+ 3 Mm ³) à partir de 30 unités (création ou modernisation) en 5 ans ; équipement de 20 scieries/an (séchoirs...) | 13- Magrum | 34 et 35 | | | X | |
| | | Accompagnement des industriels de 2 ^{ème} transformation pour l'industrialisation de l'offre bois construction : information sur les soutiens existants, évaluation de l'opportunité de créer un fonds spécifique | 15- Pipame | 15 3 | | | X | |
| | | Moderniser les outils de la 1 ^{ère} transformation : développement de scieries de taille internationale (intégration verticale, facilités de trésorerie, provision pour investissements) ; appui aux petites scieries de niche | 15- Pipame | 15 4et 15 6 | | | X | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|----------------------------|-------------------------------------|---|----------------------|-------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Adapter les modalités du Fond stratégique bois créé en 2009 à la nature très capitalistique des industries de 1 ^{ère} transformation (1 € d'investissement = 1 € de Chiffre d'affaires) rentabilité de 8 % irréaliste ! Augmenter les plafonds de financement (ADIBOIS, Prêts participatifs de développement) et prolonger ces outils sur au moins 5 ans | 16-biomasse | 53 | | | X | Les scieries allemandes investissent régulièrement, facteur de compétitivité |
| | | Différentes formules d'aide aux entreprises de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformation | 18- filière intégrée | 83-86 | | | X | |
| | | Orienter une part significative du fonds bois vers les industries de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformation | 19-Caullet | 22 | | | X | Fonds bois/BPI 2 ^{ème} génération |
| | | | | | | | | |
| 2.4 Relations commerciales | Observatoire économique | L'interprofession doit mettre en place un « observatoire économique de la filière » | 1- Juillot | 33-86 | | X | | Observatoire mis en place par France Bois Forêt, mais très incomplet |
| | | Le MAAF doit mettre en place un observatoire économique indépendant (indispensable pour les contrats d'approvisionnement pluri-annuels) | 8-Gaymard | 8 | | | X | A reprendre dans le contrat stratégique de filière |
| 2.4 Relations commerciales | Observatoire économique | Créer un modèle cartographique numérisé forêt/bois | 13-Magrum | 43 | | | X | |
| 2.4 Relations commerciales | Partenariats avec d'autres filières | Développer des accords de partenariats avec le béton et la métallurgie | 3- Ballu | 24 | | | X | |
| 2.4 Relations commerciales | Exportation/Importations | Chercher le rapprochement de PEFC et FSC | 1- Juillot | 13 | | | X | |
| | | Développer les exportations vers les pays du Maghreb (démarches collectives type « French Timber ») | 1- Juillot | 20 | | X | | |

| Thèmes | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|------------|--|---|------------|---------------------|-------------------|-------------|--|
| | Élaborer une véritable stratégie de commerce extérieur : dé-inciter l'exportation de grumes par une contribution représentative de la part de valorisation des coproduits ; sécuriser l'approvisionnement des filières par une politique d'importation voire d'investissement forestier à l'étranger ; prendre en compte la recyclabilité des produits dans le cadre d'une REP (responsabilité élargie des producteurs) différenciée | 19- Caultet | 26 | | | X | |
| | Surveiller nos échanges de grumes avec l'Allemagne qui va avoir besoin d'importer pour alimenter son puissant outil industriel (B.O. et B.E./B.I.) | 20- France Allemagne | | | | X | |
| 2.5 Autres | Construction bois | Développer une ingénierie et assistance technique dans le bois construction | 1- Juillot | 22 | | X | |
| | | Créer un label « bâtiment biomatériaux » ou « biosourcés » | 6- Puech | 51 | | X | |
| | | Multiplier par 10 la règle d'incorporation du bois dans la construction (20 dm ³ /m ²) | 6- Puech | 51 | | | X |
| 2.5 Autres | Construction bois | Favoriser l'isolation extérieure bois et/ou la surélévation en bois | 6- Puech | 52 | X | | Permis de construire simplifiés pour l'isolation |
| | | Industrialiser l'offre de la filière bois construction : équipement des scieries, relations propriétaires, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformation, catalogue des produits, accompagnement des industriels de 2 ^{ème} transformation | 15- Pipame | 15 0- 15 3 | | X | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|------------|--------------|---|---------------------------|---------------------|----------------|-------------------|-------------|---|
| | | Faire avancer normes, qualifications et réglementations pour développer la construction bois | 15- Pipame | 14 5- 14 9 | | | X | Mission interministérielle « Innovation » en cours |
| | | Observatoire national du bois construction | 15- Pipame | 78 | | X | | A intégrer à l'observatoire de filière |
| 2.5 Autres | Bois-énergie | Intégrer la filière bois-énergie dans les statistiques forestières | 1- Juillot | 77 | | X | | À intégrer dans l'observatoire de filière |
| | | Privilégier les petites chaufferies locales ; monter les plates-formes de stockage de plaquettes | 3- Ballu | 26 | | | X | |
| | | Soutenir les filières locales bois-énergie, en leur permettant d'être éligibles au fonds chaleur | 5- Morel-A- L'Huissier | 34 | | X | | |
| | | Poursuite de l'action structurante de l'ONF dans la montée en puissance du bois-énergie (production de plaquettes multipliée par 10 en 4 ans) | 8- Gaymard | 10 et 19 | | X | | |
| | | Usage des cendres en engrais ou en remblai routier | 10- Roy | 51 | | | X | |
| | | Permettre la mobilisation des gisements de bois-déchet de classe B et C pour l'approvisionnement des chaufferies biomasse (sous certaines prescriptions) | 16- biomasse | 57 | | X | | Modification nomenclature ICPE réalisée fin 2013 Arrêté ministériel MEDDE annoncé (juillet 2014) |
| | | Permettre le retour des cendres de combustion de biomasse en forêt (actuellement = déchet) | 16- biomasse | 40 | | | X | |
| 2.5 Autres | Meuble | Un plan « meuble » serait utile | 6- Puech | 21 | | | X | |
| 2.5 Autres | Papier | Accompagner la concentration des sites de production de papier : contractualisation des achats ; regroupement de l'offre ; rationalisation du transport ; recyclage | 1- Juillot | 25 | | X | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions | |
|---|--------------|---|-------------|------|----------------|-------------------|-------------|---|--|
| | | Aligner les modalités d'actualisation des plans d'épandage des boues sur les règles des stations d'épuration urbaines | 10- Roy | 52 | | | X | | |
| 2.5 Autres | Cycle de vie | Hierarchiser les usages du bois : privilégier l'usage qui utilise le mieux la structure du bois, massif, déchiqueté/reconstitué, énergie, « promouvoir la vie plurielle du bois » → investissements, recherche/innovation, réglementation | 19- Caullet | 23 | | X | | Principe repris dans le contrat stratégique de filière | |
| | | Établir par la loi le caractère d'intérêt général de la substitution du bois aux autres matériaux | 19- Caullet | 31 | X | | | Loi d'avenir | |
| | | Réglementation des usages du bois pour permettre les réutilisations successives du bois | 19- Caullet | 23 | | | X | | |
| 2.5 Autres | Transport | Optimiser géographiquement l'approvisionnement de chaque unité (panneau/bois énergie) | 1- Juillot | 26 | | X | | | |
| | | Améliorer le fret ferroviaire | 1- Juillot | 81 | | | X | | |
| | | Une carte des itinéraires agréés devrait être établie par département | 1- Juillot | 46 | | X | | Responsabilité donnée aux départements par la loi d'avenir | |
| | | Revoir les conditions d'application départementales de la réglementation sur les PTRAs pour le transport routier des bois ronds et des connexes de scieries | 10- Roy | 49 | | | | X | |
| | | Adapter la réglementation sur les transports de bois et renforcer la voirie publique empruntée par les grumiers | 13- Magrum | 41 | | | | X | |
| 2.5 Autres | Traverses | Relancer le bois sous rail | 6- Puech | 39 | | | X | Convention Fédération nationale du bois/Réseau ferré de France 2014 | |
| 3. Place des acteurs publics et privés | | | | | | | | | |
| 3.1 Au sein des institutions | ONF | Alléger l'augmentation des cotisations retraites des fonctionnaires | 7- ONF-CRPF | 6 | | X | | Subvention d'équilibre annuelle | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|-------------------------------|-----------|--|---------------|---------|----------------|-------------------|-------------|---|
| | | Recapitaliser à hauteur de 300 M€ | 7- ONF-CRPF | 6 | | | X | |
| | | Par un pilotage stratégique clair de ses filiales, l'ONF doit prouver à l'aval qu'il n'est pas dans ses intentions d'introduire des distorsions de concurrence | 8- Gaymard | | | X | | Notes internes ONF |
| | | Un nouveau modèle pour l'ONF : revisiter le cadre juridique de l'ONF pour lever les restrictions l'empêchant de prendre toute sa place dans la dynamique filière et de jouer son rôle intégrateur dans l'espace forestier public ; réaffirmer le rôle du CA, créer un poste de PDG | 19- Caultet | 42 | | | X | |
| 3.1 Au sein des institutions | CNPF/CRPF | Autoriser les CRPF à recruter des personnels supplémentaires pour renforcer le développement en forêt privée | 4- Roman Amat | 36 | | | X | |
| | | Réintroduire la mission de développer les Groupements forestiers (GF) | 6- Puech | 42 | | X | | |
| | | Développer la mission d'animation des PDM | 6- Puech | 42 | | X | | |
| | | Réorienter l'activité du CNPF vers les propriétés morcelées | 6- Puech | 11 | | | X | Une priorité à affirmer |
| | | Identifier les actions des CRPF les plus déterminantes pour la mobilisation des bois et définir leurs objectifs prioritaires avec les moyens nécessaires : priorité et adéquation missions-moyens | 12- CNPF | 10 7 | | | | Prioriser les missions Caler les moyens en conséquence |
| 3.1 Au sein des institutions | FCBA | Lancer une réflexion sur le rapprochement du pilotage des deux structures FCBA-CNDB | 1- Juillot | 34 | | | X | |
| | | | | | | | | |
| 3.2 Gouvernance de la filière | État | Binôme Agriculture et Environnement sur la préparation au changement climatique | 4- Roman Amat | 55 | | X | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|--------------------------------------|-----------------------------|---|-------------------------------|---------------------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | Comité stratégique de filière piloté par un coordinateur interministériel | 15- Pipame | 13 5 | | | X | |
| | | Élaboration interministérielle du programme national de la forêt et du bois PNFB | 18- filière intégrée | 31 | | X | | Loi d'avenir : le PNFB est approuvé par décret après avis du CSFB Veiller à ce que l'interministérialité soit précisée dans le décret |
| | | Affirmer l'interministérialité de la filière forêt bois par la création d'une entité interministérielle légère auprès du Premier Ministre | 19- Caullet | 43 | | | X | |
| | | Créer un cadre réglementaire adapté et intégré, compréhensible et accepté pour la forêt : document intégrateur par massif ou par région | 19- Caullet | 28 | X | | | Programme régional de la forêt et du bois |
| 3.2 Gouvernance de la filière | Pilotage stratégique | Mettre en place une interprofession (type « comité professionnel de développement économique ») avec dispositif de pilotage des actions collectives nécessaires au développement des entreprises : orientations stratégiques + déclinaisons géographiques par zones géographiques | 1- Juillot | 30 et 10 0 | | X | | Création de France Bois Forêt le 8 décembre 2004 (financé par CVO depuis le 1 ^{er} septembre 2005) |
| | | Mettre en place un dispositif de suivi périodique des mesures proposées, assuré par l'interprofession et l'État, et rendant compte au Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois | 1- Juillot | 30- 10 0 | | X | | Création de France Bois Forêt le 8 décembre 2004 (financé par CVO depuis le 1 ^{er} septembre 2005) Rôle du comité stratégique de filière |
| | | Maintenir les moyens humains pour l'animation et la coordination des politiques publiques | 5- Morel- A- L'Huissier | 35 | | | X | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|--------------------------------------|---------------------------------|---|----------------------|----------------------|----------------|-------------------|-------------|---|
| 3.2 Gouvernance de la filière | Pilotage stratégique | Structuration de la filière sur base d'un comité stratégique de filière et d'une vision stratégique nationale | 15- Pipame | 13 5et 13 8 | X | | | |
| | | Plan national forêt bois, clé de voûte d'un pilotage stratégique efficace | 18- filière intégrée | 31 | X | | | Loi d'avenir : Programme national de la forêt et du bois (PNFB) |
| | | Créer un comité stratégique de filière au sein du Conseil national de l'industrie (CNI) | 18- filière intégrée | 37 | X | | | |
| | | Système d'information de filière porté par un comité de pilotage professionnel | 18- filière intégrée | 78 | | X | | Observatoire Loi d'avenir : le PNFB assure le partage de l'info sur produits forestiers et produits bois |
| | | Créer un fonds stratégique unique doté d'une gouvernance partagée et alimenté, à hauteur de 100 M€/an, par diverses sources (cf. §2.3) | 19- Caullet | 34 | | X | | |
| | | Conforter le rôle de « parlement de la filière » du Conseil supérieur de la forêt et du bois | 19- Caullet | 42 | X | | | Loi d'avenir |
| | | Créer un organe de pilotage du fonds stratégique, également chargé de l'observation des marchés et de la ressource | 19- Caullet | 42 | | X | | Comité stratégique de filière |
| 3.2 Gouvernance de la filière | Déclinaison territoriale | Les DDT doivent avoir une action volontariste dans les domaines de la desserte, de la mécanisation et du bois-énergie | 3- Ballu | 28 | | X | | |
| | | Il faut ré-individualiser un service organisant l'augmentation de récolte, et coordonnant ONF et CRPF (avec un niveau national renforcé et un « SERFOB nouveau ») | 3- Ballu | 27 | | | X | |
| | | Constituer dans chaque région une BDD partagée des expérimentations forestières | 4- Roman Amat | 37 | | | X | |
| | | Dimension supra-régionale : harmonisation au niveau des 5 grandes régions bioclimatiques | 4- Roman Amat | 56 | | | X | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|--------------------------------------|---------------------------------|--|----------------------|---------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | La DRAF doit se donner les moyens d'organiser la mobilisation supplémentaire | 6- Puech | 54 | | | X | |
| 3.2 Gouvernance de la filière | Déclinaison territoriale | Mettre en place un pilotage stratégique bois-énergie au niveau régional, voire départemental | 8- Gaymard | 11 | | X | | Les comités régionaux sur la biomasse existent maintenant. Remplissent-ils réellement ce rôle ? |
| | | Mettre en réseau une partie de l'activité des entreprises (export, référencement auprès du négoce ; cessions des connexes, ...) | 14- Poss | 16 8 | | | X | |
| | | Favoriser les grappes d'entreprises (appel à projets dans le cadre conventions de massif) | 14- Poss | 12 3 | | X | | |
| | | Généraliser les contrats de progrès ou de filière (recherche d'accords inter-pro ; animation d'un réseau économique) | 14- Poss | 96 | | X | | Ce devrait être une déclinaison du contrat stratégique de filière |
| | | Dimension supra-régionale : approche pluri-régionale des questions appelant un examen au niveau du massif ou du bassin d'approvisionnement | 18- filière intégrée | | | | | Loi d'avenir : le PNFB définit les territoires interrégionaux justifiant une coordination des PRFB |
| | | Les schémas régionaux de la forêt et du bois, SRFB, déclinaisons régionales du PNFB | 18- filière intégrée | 41 | X | | | Loi d'avenir : programme régional de la forêt et du bois |
| | | Conférence régionale forêt bois coprésidée le Préfet et le Président du Conseil régional | 18- filière intégrée | 41 | | X | | |
| | | Contrat régional de filière, déclinaison régionale du contrat stratégique national de filière | 18- filière intégrée | 41 | X | | | |
| | | Associer étroitement les régions à la gouvernance de la politique de filière en région | 19- Caillet | 41 | X | | | |
| 3.2 Gouvernance de la filière | Interprofession | Envisager sous peu une seule interprofession | 6- Puech | 54 | | | X | |
| | | Faire émerger une représentation professionnelle renouvelée et une interprofession dynamique | 13- Magrum | 36 | | X | | |
| | | Besoin d'une interprofession unique (intégration amont-aval ; actions collectives) | 14- Poss | 94 | | | X | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|-------------------------------|---|--|------------|---------|----------------|-------------------|-------------|--|
| | | | | | | | | |
| 3.2 Gouvernance de la filière | Interprofession | Créer une structure interprofessionnelle publique capable d'avoir une analyse globale pour accompagner les politiques voulues à l'image de FranceAgrimer) en agriculture | 19-Caullet | 24 | | | X | |
| | | Poursuivre la dynamique de rapprochement interprofessionnel | 19-Caullet | 42 | | X | | |
| 3.2 Gouvernance de la filière | Liaison forêt/industrie | Pour soutenir les scieries, développer l'intégration amont-aval | 3- Ballu | 25 | | X | | |
| | | Encourager les stratégies d'intégration vers l'aval des coopératives (ex : Midi-Pyrénées ; Bourgogne) | 14- Poss | 15 9 | | X | | |
| | | Communication entre les acteurs de la chaîne de valeurs : plateformes, démonstrateurs, journées de rencontre nationales | 15-Pipame | 16 1 | | X | | |
| | | Inciter propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés à prendre part dans les projets intégrant tout ou partie de l'aval de la filière | 19-Caullet | 35 | | X | | Les expériences sont-elles concluantes ? |
| | | Des politiques structurées par essences (ex : cluster hêtre, filière robinier, chêne secondaire, traverses) | 19-Caullet | 40 | | X | | Voir notamment le cluster hêtre des Pyrénées |
| 3.2 Gouvernance de la filière | Liaison 1 ^{ère} /2 ^{ème} transformation | Réduire la césure nette entre 1 ^{ère} et 2 ^{ème} transformation | 14- Poss | 66 | | X | | Contrat stratégique de filière |
| 3.2 Gouvernance de la filière | Europe | Prendre l'initiative de la construction d'une politique européenne de la forêt | 19-Caullet | 44 | | | X | |
| | | | | | | | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|-------------------|-----------|--|-------------|---------|----------------|-------------------|-------------|--|
| 3.3 Communication | Thèmes | Une communication générique sur le bois/des communications spécifiques à certains secteurs/sur la forêt/certification forestière/communication de crise | 1- Juillot | 14 | | X | | |
| | | Réaffirmer la convergence entre les objectifs écologiques et économiques dans l'utilisation du bois | 1- Juillot | 22 | | X | | |
| 3.3 Communication | Thèmes | Pour déclencher la récolte, il faut communiquer sur les dangers de la non-récolte (moindre adaptation aux changements climatiques, instabilité grandissante, risques sanitaires,...) | 3- Ballu | 15 | | X | | Il faut aussi plus communiquer sur les niveaux de production des peuplements actuels |
| | | Renforcer la communication sur le bois écomatériau renouvelable en direction du grand public | 13- Magrum | 48 | | X | | |
| | | Faire partager la complexité de la forêt et de ses multiples usages pour une compréhension mutuelle du concept de multifonctionnalité de la forêt | 19- Caullet | 49 | | X | | |
| 3.3 Communication | Cibles | La communication sur le réchauffement climatique et l'intérêt du bois de chauffage doit se concentrer sur les collectivités publiques et les 50 000 plus gros propriétaires privés (soit 7-8 Mha au total) | 3- Ballu | 15 | | | X | |
| | | Attirer les jeunes aux métiers multiples et dynamiques de la filière | 15- Pipame | 16 5 | | | X | |
| 3.3 Communication | Campagnes | Bois = concentré de CO ₂ retiré de l'atmosphère ainsi purifiée ! | 3- Ballu | 24 | | X | | |

| Thèmes | | Recommandations | N° rapport | page | Reprise totale | Reprise partielle | Non reprise | Observations et/ou propositions |
|---------------------------|------------------------------|---|-------------|---------|----------------|-------------------|-------------|---|
| | | Sensibilisation/promotion du bois construction/rénovation | 15- Pipame | 16 2 | | X | | Ne pas oublier les résultats de l'enquête SocioVision (FBF/CODIFAB) : les Français sont convaincus que le bois a plein de qualité, mais ils veulent être sûrs que le choix du bois ne leur coûtera pas plus cher et qu'ils ne seront pas obligés de l'entretenir en permanence... |
| 3. 3 Communication | Stratégies d'alliance | Stratégies d'alliance avec des campagnes pour d'autres matériaux | 1- Juillot | 14 | | | X | |
| 3. 3 Communication | Stratégies d'alliance | Communiquer sur la qualité propre du bois, mais aussi sur sa complémentarité avec d'autres matériaux | 1- Juillot | 22 | | X | | |
| | | Obtenir l'autorisation de publicité comparative (bois-gaz naturel ; bois béton...) | 3- Ballu | 24 | | | X | |
| | | Créer une fondation reconnue d'utilité publique portée par tous les partenaires amont et aval de la filière pour porter la communication sur le caractère durable et les vertus carbone de la filière forêt bois fibres | 10- Roy | 61 | | | X | |
| 3. 3 Communication | Commande publique | Promouvoir la construction bois par la commande publique : guides, aides, projets-vitrine | 15- Pipame | 16 3 | | X | | |
| | | Des actions emblématiques pour une politique lisible : promouvoir des réalisations symboliques (l'effet Tour Eiffel), la force du luxe | 19- Caultet | 40 | | X | | Plan immeuble grande hauteur en bois de la Nouvelle France Industrielle |

Liste des rapports étudiés

| Numéro du rapport | Titre du rapport | Auteur (s) | Date du rapport | Numéro CGAAER du rapport |
|---------------------------------|---|--|-----------------|--------------------------|
| 1- Juillot | La filière bois française : la compétitivité, enjeu du développement durable | Dominique Juillot (Assemblée nationale) | juin 2003 | |
| 2- forêt privée | Audit de la forêt privée sur la première mise en marché des bois | Robert Bourcet, Antoine Zeller | mars 2007 | R071639 |
| 3- Ballu | Pour mobiliser la ressource de la forêt française | Jean Marie Ballu, Yves Poss | octobre 2007 | R071639 |
| 4- Roman Amat | Forêts et changement climatique | Bernard Roman Amat | décembre 2007 | |
| 5- Morel-A-L'Huissier | Rapport sur le bilan de la politique agricole et forestière en faveur de la montagne | Morel-A-L'Huissier Yves Van Haecke Claude Bailly, Chatry Christian, Fonseca Jean-Paul Legroux | juin 2008 | |
| 6- Puech | Mise en valeur de la forêt française et développement de la filière bois | Jean Puech, Jean Marie Ballu | avril 2009 | R09-1882 |
| 7- ONF-CRPF | Réorganisation de l'ONF, du CNPPF et des CRPF | George André Morin, Sylvie Alexandre, François Signoles | octobre 2009 | R091977 |
| 8- Gaymard | L'Office national des forêts : outil d'une volonté | Hervé Gaymard | septembre 2010 | |
| 9- feux de forêts | Rapport de la mission interministérielle : changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts | Christian Chatry, Michel Le Quentrec, Jean-Jacques Lafitte, Bertrand Creuchet, Denis Laurens, Jean-Yves Le Gallou, Jacques Grelu | juillet 2010 | R10-1796 |
| 10- Roy | Filières et entreprises de la trituration du bois en France, pâtes à papiers et panneaux : forces, faiblesses, positionnement et perspectives | Claude Roy | octobre 2010 | R10-10151 |
| 11- approvisionnement Bourgogne | Rapport relatif à la ressource disponible et aux conditions d'approvisionnement des unités de transformation des bois résineux en Bourgogne | Olivier Martin de Lagarde, Max Magrum | octobre 2011 | R11-11082 |

| Numéro du rapport | Titre du rapport | Auteur (s) | Date du rapport | Numéro CGAAER du rapport |
|----------------------|---|--|-----------------|--------------------------|
| 12- CNPF | Analyse de la structure et des activités du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et préparation de son contrat d'objectifs et de performance | Denis Bavard, François Signoles | octobre 2011 | R11-10210 |
| 13- Magrum | Meilleure valorisation de la ressource forestière sous forme de sciages | Claude Roy, Max Magrum, Yves Poss | janvier 2012 | R10156 |
| 14- Poss | Audit de la filière bois du Massif Central | Yves Poss, Georges Ribière | janvier 2012 | R12-10160 |
| 15- PIPAME | Évolution du marché en 2020 | PIPAME | février 2012 | |
| 16- biomasse | Les usages non alimentaires de la biomasse | Sylvie Alexandre, Henri-Luc Thibault, Xavier Toussaint, Claude Roy, André-Jean Guerin, Étienne Lefebvre, Christophe Attali | septembre 2012 | R12-11132 |
| 17- de l'Estoile | La valorisation de la forêt française | Marie de l'Estoile (Conseil économique, social et environnemental) | octobre 2012 | |
| 18- filière intégrée | Vers une filière intégrée de la forêt et du bois | Christophe Attali, Guy Fradin, Catherine Sarrauste de Menthière, Charles Dereix, Patrick Lavarde | avril 2013 | R13-12163 |
| 19- Caillet | Bois et forêts de France : nouveaux défis | Jean-Yves Caillet | juin 2013 | |
| 20- France-Allemagne | Comparaison des filières forêt-bois en France et en Allemagne | Jean Gault, Max Magrum, Olivier Martin de Lagarde, Catherine Sarrauste de Menthière | mai 2014 | R12122 |

Sigles

| | |
|---------|---|
| ANAH | Agence nationale de l'habitat |
| ANR | Agence nationale de la recherche |
| ASA | Association syndicale autorisée |
| ASL | Association syndicale libre |
| | |
| B.E. | Bois énergie |
| BPI | Banque publique d'investissement |
| | |
| CBPS | Code des bonnes pratiques sylvicoles |
| CFT | Charte forestière du territoire |
| CIBE | Comité interprofessionnel du bois énergie |
| CIFA | Compte d'investissement forestier et d'assurance |
| CNI | Conseil national de l'industrie |
| CODIFAB | Comité professionnel de développement des industries Françaises de l'ameublement et du bois |
| CRA | Chambre régionale d'agriculture |
| CRE | Commission de régulation de l'énergie |
| CRPF | Centre régional de la propriété forestière |
| CSFB | Conseil supérieur de la forêt et du bois |
| CTP | Centre technique du papier |
| | |
| DEFI | Dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement |
| DFCI | Défense des forêts contre l'incendie |
| DSF | Département santé des forêts |
| | |
| ECIF | Échanges-cessions d'immeubles forestiers |
| ETF | Entrepreneurs de travaux forestiers |
| ECOMEF | Eco-concevoir un outil de mécanisation pour le bûcheronnage dans les peuplements feuillus |
| | |
| FFN | Fonds forestiers national |
| | |
| FEADER | Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural |
| | |
| GF | Groupement forestier |
| GFA | Groupement forestier agricole |
| GCF | Groupe coopération forestière |
| GIECC | Groupe international d'étude des changements climatiques |
| GIEEF | Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier |
| | |
| IFN | Inventaire forestier national |

| | |
|--------|---|
| IGN | Institut national de l'information géographique et forestière |
| INSEE | Institut national de la statistique et des études économiques |
| | |
| LMA | Loi de modernisation agricole |
| | |
| MEDDE | Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie |
| MEEDAT | Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire |
| | |
| OAD | Offre d'achat différée |
| ONF | Office national des forêts |
| ORF | Orientations régionales forestières |
| ORGFH | Orientation régionale de gestion de la faune sauvage et des habitats |
| | |
| PDM | Plan de développement de massif |
| Pipame | Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques |
| PLU | Plan local d'urbanisme |
| PNFB | Programme national de la forêt et du bois |
| PPFCI | Plan de protection des forêts contre l'incendie |
| PPRDF | Programme pluriannuel régional de développement forestier |
| PPRIF | Plan de prévention des risques incendies de forêts |
| PSG | Plan simple de gestion |
| PTRA | Poids total roulant autorisé en charge |
| PTSG | Plan territorial simple de gestion |
| | |
| QPC | Question prioritaire de constitutionnalité |
| | |
| RTG | Règlement type de gestion |
| RTM | Restauration des terrains montagne |
| RTM | Réseau mixte technologique |
| RBI | Réserve biologique intégrale |
| | |
| SAFER | Société d'aménagement foncier et d'établissement rural |
| SDGC | Schéma départemental gestion cynégétique |
| SCEES | Service central des enquêtes et études statistiques |
| SIGF | Syndicat intercommunal de gestion forestière |
| SLDF | Stratégie locale de développement forestier |
| SMGF | Syndicat mixte de gestion forestière |
| SRFB | Schéma régional forêt bois |
| | |
| TDENS | Taxe départementale des espaces naturels sensibles |
| TFNB | Taxe foncière sur les propriétés non bâties |